

la corruption dans la chaîne pénale à  
Bangui, en République centrafricaine

# Malheur à l'homme seul



Ladislav de Coster, Cheyanne Scharbatke-Church,  
Kiely Barnard-Webster avec l'appui de Kessy Martine Ekomo-Soignet,  
Peter Woodrow et Arsène Sende.

CDA Collaborative Learning Projects  
Septembre 2017



Une version électronique de ce document est accessible sur le site Web de CDA. CDA aimerait savoir comment vous utilisez sa documentation. Vos commentaires nous informent en continu de l'impact de nos ressources. Envoyez vos commentaires par courriel à [feedback@cdacollaborative.org](mailto:feedback@cdacollaborative.org)

## **CDA COLLABORATIVE LEARNING PROJECTS**

CDA ([www.cdacollaborative.org](http://www.cdacollaborative.org)) est un organisme américain à but non lucratif qui s'attache à améliorer l'efficacité de ceux qui travaillent à fournir une assistance humanitaire, se consacrent à des pratiques pacifiques, soutiennent un développement durable et gèrent les activités d'une entreprise de manière socialement responsable.

**CITATION SUGGÉRÉE :** Ladislav de Coster, Cheyanne Scharbatke-Church et Kiely Barnard-Webster, avec Kessy Martine Ekomo-Soignet, Peter Woodrow et Arsène Sendé. *Malheur à l'homme seul : la corruption dans la chaîne pénale à Bangui, en République centrafricaine*. Cambridge, MA : CDA Collaborative Learning Projects, 2017.

Ce rapport est traduit en français. La version originale anglaise exprime le point de vue des auteurs et se trouve à [www.cdacollaborative.org](http://www.cdacollaborative.org)

## **REMERCIEMENTS**

Ce projet a été financé par une subvention du département d'État des États-Unis. Les opinions, résultats et conclusions exprimés aux présentes sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du département d'État des États-Unis.

Les auteurs du rapport sont Ladislav de Coster, Cheyanne Scharbatke-Church et Kiely Barnard-Webster, avec une assistance pour la recherche de Kessy Martine Ekomo-Soignet et une assistance technique de Peter Woodrow et Arsène Sendé. De plus, une analyse documentaire par Kelsey Goodman ont informés les étapes initiales de la recherche.



© 2017 CDA Collaborative Learning Projects. Ce travail est couvert par une licence Creative Commons Attribution-ShareAlike (CC BY-SA 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode>

---

# Synthèse

**« La justice a disparu sur une partie de la République. Elle est méconnue »**

ANCIEN MAGISTRAT

Les programmes de réforme de la chaîne pénale en République centrafricaine (RCA) ignorent le rôle de la corruption comme dysfonctionnement de la justice. Sans remédier aux abus de pouvoir commis à des fins d'enrichissement personnel par les acteurs au sein du système, les objectifs de la réforme préconisée par la communauté internationale ne sont pas atteignables. Pire encore, certains aspects de ces programmes semblent alimenter le système de corruption au lieu d'assainir le secteur.

Le projet Corruption, Légitimité et Justice a permis de mener 115 entretiens avec des informateurs clés parmi des acteurs de la chaîne pénale, des citoyens et des membres de la communauté internationale, à Bangui, en juillet 2017. Conduit avec une méthodologie nouvelle issue de l'analyse systémique, ce projet vise à contribuer à la formulation d'un programme anti-corruption plus efficace.

## CE QUI DOIT SE PRODUIRE POUR TRANSFORMER LA CHAÎNE PÉNALE

La communauté internationale joue un rôle très important en RCA, un pays de 4,9 millions d'habitants seulement, qui occupe la dernière place dans la liste du Programme des Nations Unies pour le Développement.<sup>i</sup> La communauté internationale devrait au minimum créer des programmes portant sur la réforme de la chaîne pénale qui son sensible à la corruption. Injecter plus de ressources financières dans la chaîne pénale conduit à fournir plus de biens et de récompenses à distribuer selon les mêmes règles corrompues.

Si la communauté internationale veut une véritable réforme en RCA, il doit y avoir une refonte complète des programmes de réforme de la chaîne pénale. La volonté de réfléchir et de travailler sur le plan politique est essentielle pour obtenir un véritable changement dans ce contexte. A l'heure actuelle, la plupart des programmes ne permettent pas de lever les entraves à la justice et/ou les causes de l'insécurité des citoyens. Les principaux bailleurs devraient mettre en œuvre une stratégie intégrée permettant d'atteindre les moteurs de la corruption et ce au plus haut niveau hiérarchique. La théorie démontre que d'aborder des facteurs politiques est en général plus efficace pour créer du changement que les volumes financiers investis ou même la qualité technique des programmes.<sup>ii</sup>

## RÉSULTATS CLÉS

- L'extorsion/les pots-de-vin, les faveurs sexuelles, le favoritisme et l'ingérence politique faussent chacun des aspects de la chaîne pénale et mettent la justice hors de la portée des citoyens ordinaires. La corruption dans la chaîne pénale est un système alimenté par de multiples facteurs comme la survie et un leadership corrompu ainsi que des normes so-
-

ciales qui font de la corruption un choix rationnel. Dans un lieu comme Bangui, un milieu urbain petit, le prix du non-respect des normes sociales est significatif. L'impunité pour les crimes et la corruption a créé une méfiance profonde vis-à-vis du système, a délégitimé les institutions étatiques et a fortement encouragé les actes de vengeance et de justice populaire.

- Le conflit Séléka/anti-Balaka a amplifié la dynamique de la corruption car les acteurs de la chaîne pénale cherchent à se venger et à récupérer les biens qu'ils ont perdus dans un contexte d'érosion des valeurs. La discrimination contre les musulmans qui a alimenté la
-

crise se retrouve dans le système de corruption et exacerbe les tensions.<sup>iii</sup>

# Table de matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>LE SYSTÈME DE CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE EN RCA</b>	<b>5</b>
<b>RÉSULTATS DE RECHERCHE</b>	<b>12</b>
1. INTRODUCTION	12
2. QUEL EST L'OBJECTIF POURSUIVI PAR LA CORRUPTION ?	12
3. QUELS SONT LES TYPES DE CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE À BANGUI?	13
3.1 Les pots-de-vin et l'extorsion	13
3.2 Le favoritisme	18
3.3 Les faveurs sexuelles	19
3.4 L'ingérence politique	20
4. COMMENT LA CORRUPTION SE PRODUIT-ELLE ?	20
4.1 Les stratégies de corruption	20
4.2 Cinq tactiques d'encourager (motiver) la corruption	21
4.3 Les femmes et les hommes adoptent des tactiques différentes	23
5. LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE ET LA CORRUPTION	23
6. EXISTE-T-IL UNE RÉSISTANCE À LA CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE?	25
6.1 Qu'est-ce qui peut motiver un individu à résister?	25
6.2 Qui et comment?	25
6.3 Quelles sont les conséquences ?	26
6.4 Quelles sont les attitudes vis-à-vis de la corruption?	27
7. POURQUOI LA CORRUPTION SE PRODUIT-ELLE ?	27
7.1 Les facteurs qui conduisent les fonctionnaires à commettre des actes de corruption	28
7.2 Les facteurs qui conduisent les citoyens à corrompre les acteurs de la chaîne pénale	30
7.3 Les normes sociales et les modèles mentaux	31

---

7.4 Les catalyseurs	33
<b>8. COMMENT LE SYSTÈME DE CORRUPTION A-T-IL CHANGÉ AVEC LA CRISE ?</b>	<b>35</b>
8.1 La crise a renforcé les drivers et les catalyseurs de la corruption	36
8.2 Un nouveau moteur : la peur des représailles exercées par des membres de groupes armés	37
<b>9. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE ?</b>	<b>37</b>
9.1 L'impunité pour ceux qui commettent des infractions	37
9.2 Les obstacles pour l'accès à la justice	38
9.3 La justice populaire et la vengeance	38
9.4 L'augmentation de l'inégalité sociale	38
9.5 Davantage de corruption	39
<b>10. COMMENT LA « CORRUPTION » AU SEIN DE LA CHAÎNE PÉNALE IMPACTE-T-ELLE LA LÉGITIMITÉ DES INSTITUTIONS DE LA CHAÎNE PÉNALE?</b>	<b>39</b>
10.1 La légitimité de la chaîne pénale	39
10.2 Quel est l'impact de corruption sur la légitimité de la police ?	40
10.3 Quel est l'impact de corruption sur la légitimité des tribunaux ?	41
<b>11. DES PROGRAMMES POUR RÉDUIRE LA CORRUPTION</b>	<b>41</b>
11.1 Quels programmes anti-corruption fonctionnent dans la chaîne pénale ?	41
11.2 Que cache ce manque d'attention vis-à-vis de la corruption dans ces programmes ?	44
<b>12. QU'EST-CE QUI PEUT FONCTIONNER EN TERMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ?</b>	<b>47</b>
12.1 Y a-t-il des « lueurs d'espoir » ?	47
12.2 Des idées du terrain	47
<b>POUR L'AVENIR</b>	<b>50</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>53</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE</b>	<b>55</b>
<b>LES AUTEURS</b>	<b>58</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>50</b>

---

---

## PROJET DE CORRUPTION JUSTICE ET LÉGITIMITÉ

Le projet Corruption, Justice et Légitimité promeut des approches novatrices de l'analyse de la corruption dans des contextes fragiles et touchés par conflit. En mettant l'accent sur la chaîne pénale, le projet soutient des efforts plus holistiques visant à diminuer la corruption dans les principales activités de l'État liées à la sécurité humaine. Géré conjointement par CDA Collaborative Learning Projects et The Human Security Institute à la Fletcher School of Law and Diplomacy, Tufts University. Ce rapport est le troisième d'une série de documents qui résulteront de ce projet. Le premier, « Taking the Blinders Off : Questioning how international aid is used to combat corruption » constitue la base conceptuelle du projet. Il examine de manière critique les pratiques existantes en matière de lutte contre la corruption et explique comment la corruption est mieux comprise à travers la lentille de complexité ; une méthode contraire aux approches prédominantes anti-corruption.

Le projet héberge également un blog sur la corruption dans les États fragiles qui met en question la réflexion sur les pratiques établies dans les programmes de lutte contre la corruption dans les États fragiles et touchés par les conflits. Rejoignez-nous à <http://cdacollaborative.org/blog/the-corruption-in-fragile-states-blog-series/?src=careport>

### ACRONYMES

RCA	République centrafricaine	ONG	Organisation non gouvernementale
CFA	Franç d'Afrique centrale	OPJ	Officier de police judiciaire
CSM	Conseil supérieur de la magistrature	ONU	Nations unies
FSI	Forces de sécurité intérieure	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en Centrafrique		



# Introduction

« La justice appartient à ceux qui ont de l'argent »



Carte 1: République centrafricaine

CITATION D'UN RÉPONDANT CLÉ

Depuis mai 2017, les combats entre groupes rebelles armés en République centrafricaine (RCA) ont connu une recrudescence, perpétuant un cycle de violence qui avait débuté en 2013. Les facteurs à l'origine du conflit sont contestés : luttes pour la domination religieuse et politique<sup>4</sup>, inégalité généralisée et corruption endémique<sup>v</sup> entre autres. Plus d'un demi-million de personnes ont fui, en plus de 600 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et risquant des agressions par des groupes armés.<sup>vi</sup> Pour les citoyens centrafricains, la présence de la communauté internationale durant une grande partie de ces 4 années de crise a été vue avec scepticisme ; les besoins sont grands et des organismes internationaux renommés ont fait empirer une situation qui, à l'heure actuelle, fait glisser le pays vers plus d'instabilité<sup>vii</sup>. Les acteurs nationaux et internationaux font face à la tâche critique de mettre un frein à cette spirale infernale qui a été catalysée, en partie, par la corruption.

Et pourtant, la corruption est endémique en RCA. Les services de l'État, lorsqu'ils existent, sont monnayés à travers toutes les institutions de l'État, y compris la chaîne pénale. La caractéristique unique de la corruption dans la chaîne pénale, toutefois, est que les acteurs fonctionnaires peuvent prendre des mesures de privation de liberté. Ce pouvoir de contrainte influe de manière importante sur les modalités de mise en œuvre des actes de corruption, mais aussi sur ses causes et ses conséquences. Le Code pénal de la République centrafricaine<sup>viii</sup> incrimine le détournement de deniers et de biens publics, la corruption, la concussion et le trafic d'influence. Et pourtant c'est l'impunité pour tous les actes de car la corruption est la norme.

Ce projet de recherche visait à élaborer un choix de programmes possibles pour répondre aux dynamiques uniques de la corruption dans RCA comme État fragile, en s'appuyant sur une solide analyse du « système » de corruption.<sup>1</sup> Le produit de l'analyse, une cartographie des systèmes, offre une explication de la façon dont différents facteurs interagissent pour engendrer des schémas particuliers de comportement corrompu dans la police, les tribunaux et le système pénitentiaire à Bangui. L'analyse des systèmes s'appuie sur les résultats de la recherche et a été réalisée au moyen d'une méthodologie unique d'analyse de la corruption.

**Tableau 1 : Catégories de répondants clés**

Acteurs de la chaîne pénale	Citoyens	Acteurs de mise en œuvre/bailleurs de fonds	Total
64	36	15	115

**Tableau 2 : Appartenance religieuse des répondants clés**

Chrétien	Musulman	Animisme	Non connu
83	5	1	26

## Développer une méthodologie d'analyse de la corruption

Cette étude est la troisième analyse de la corruption dans la chaîne pénale d'un

1 Le projet n'est pas parvenu à élaborer des choix de programmes en raison du retrait imprévu du bailleur de fonds à ce stade.

État fragile menée dans le cadre du projet Corruption, Justice et Légitimité. Faisant appel à la théorie des systèmes, ce projet s'attache à développer une méthodologie d'analyse de la corruption visant à catalyser des programmes plus efficaces de lutte contre la corruption. Le projet-pilote initial a eu lieu en République démocratique du Congo en 2014. L'analyse de la corruption dans le nord de l'Ouganda, *Facilitation in the Criminal Justice System*, a été publiée en 2016.



Carte 2. La région

La présente analyse s'intéresse spécifiquement à la police, aux tribunaux et au système pénitentiaire à Bangui, dans leur rôle en tant qu'acteurs de la chaîne pénale. Le système pénal de la RCA rappelle le système inquisitoire de la France, où les tribunaux sont chargés de la conduite de l'instruction. A l'heure actuelle, la majorité des éléments de la chaîne pénale sont opérationnels à Bangui, ce qui est beaucoup moins le cas dans le reste du pays. Des chiffres récents indiquent qu'il y aurait 3 700 policiers et gendarmes recensés dans le pays, dont 800 seulement déployés en dehors de Bangui. Le taux de 1 policier pour 1 250 citoyens est extrêmement faible.<sup>ix</sup> Dans ce contexte, la fonction de police est assurée à la fois par la gendarmerie et la police, avec des responsabilités qui se recouvrent mais des différences de hiérarchies, de culture interne et de soutien de l'État.<sup>2</sup> Les auxiliaires de la police constitue un groupe supplémentaire de personnes agissant au titre de la police mais qui ne sont ni rémunérés ni formés.<sup>3</sup> Les tribunaux fonctionnent à Bangui et il y a un tribunal à Bimbo, une commune à 5 km environ au sud-ouest de Bangui. Enfin, il y a une prison centrale qui fonctionne à Bangui avec un quartier pénitentiaire au Camp de Roux ainsi qu'un établissement pénitentiaire pour femmes se situant à Bimbo.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'équipe de recherche était constituée de membres internationaux et nationaux et a fait appel à une méthodologie qualitative en raison de la sensibilité du sujet et des nuances nécessaires pour fournir une analyse des systèmes (voir la description détaillée en Annexe A). Sur le terrain, 115 entretiens et trois groupes de discussion (*focus groups*) ont été organisés avec des acteurs de la chaîne pénale, des citoyens et des acteurs de mise en œuvre/bailleurs de fonds [Tableau 1]. Identifiés par une méthode de choix raisonné, les répondants comptaient 39 femmes et 76 hommes dont la majorité se sont déclarés chrétiens. [Tableau 2].

Les résultats de cette étude devront être lus en gardant à l'esprit les limites de cette recherche. En premier lieu, les données n'ont été collectées qu'à Bangui en raison de restrictions sur les voyages liées à l'insécurité permanente. En second lieu, en raison de ressources limitées pour le projet, nous avons étudié uniquement les dynamiques de corruption liées à l'entrée ou la sortie de prison et aucune analyse solide selon les sexes n'a été menée.

2 En raison de la récente crise, dans quelques endroits des groupes armés ont assumé la fonction de maintien de l'ordre pour combler l'absence de police officielle, mais cela est moins marqué à Bangui.

3 Appelés à l'origine pour prêter main forte dans des tâches subalternes telles que la levée de barrières, on rapporte que leur nombre s'est multiplié au fil des ans. Ces personnes n'ont reçu aucune éducation juridique ni formation de policier, bien qu'ils portent un uniforme de la police et soient souvent armés.

## LE CONTEXTE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (EN BREF)

Ce rapport s'intéresse principalement aux dynamiques de corruption au sein de la chaîne pénale. Toutefois, on ne peut pas séparer la chaîne pénale de la société au sein de laquelle elle fonctionne. En particulier, il est important de comprendre l'importance de l'histoire récente et les dynamiques du conflit en cours car elles ont de profondes répercussions sur le fonctionnement de la chaîne pénale.

La RCA est située dans une région complexe et conflictuelle d'Afrique centrale. Bordée par le Tchad, le Soudan, le Soudan du Sud, le Cameroun, le République du Congo et la République démocratique du Congo, ce pays est souvent victime d'instabilité. En RCA, le conflit a éclaté à des différents intervalles pendant plus de quatre ans pendant que les dirigeants politiques peinaient à rétablir un contrôle durable des fonctions élémentaires de l'État. La corruption joue un rôle dans les deux : dans le conflit et dans la lutte des dirigeants à contrôler les services de l'État, tout cela devant être compris dans le contexte de complexes dynamiques d'organisation au sein de la société.

**LES HIÉRARCHIES COUTUMIÈRES ET LES IDENTITÉS ETHNIQUES (POSTCOLONIALES) JOUENT DES RÔLES ESSENTIELS DANS LA SOCIÉTÉ.** Les notions de famille et les liens familiaux ont toujours été au centre de la façon dont la société fonctionne en RCA. Avant l'arrivée des Européens, la distinction entre les groupes ethniques était très fluide, évoluant en fonction des circonstances sociales et économiques.<sup>x</sup> L'identité familiale et clanique était la principale source d'identité, pas l'origine ethnique.<sup>xi,xii</sup> Les hiérarchies coutumières reposaient sur les appartenances claniques.

Après la colonisation, la notion d'appartenance ethnique a pris racine pour la première fois en RCA et est devenue un moyen de manipulation pour le contrôle du pays. Les administrateurs coloniaux français ont tenté tant bien que mal de répartir les Centrafricains en huit groupes ethniques, puis ont travaillé principalement avec les peuples du bassin fluvial dans le sud (Mbaka, Yakoma, Oubangui). Après l'indépendance, ces groupes ont émergé en tant que classe dirigeante indigène.<sup>xiii</sup> La poursuite de la polarisation ethnique est souvent attribuée à l'action des présidents Kolingba, Patassé et Bozizé<sup>xiv</sup>, qui ont dressé les Yakoma (groupe ethnique du sud) contre les groupes Sara-Kaba et Gbaya (du nord). La tension entre ces deux groupes reste un élément litigieux de griefs « ethniques » et s'est depuis élargie à une tension entre le « Nord » et le « Sud ».<sup>xv</sup> Malgré cela, on peut dire que l'adhésion à l'identité familiale et clanique est toujours plus importante pour de nombreux Centrafricains à l'heure actuelle.

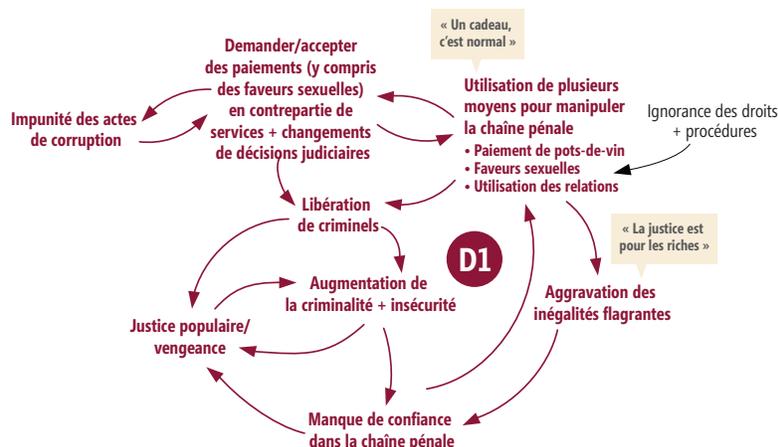
**LA RCA EST DANS UN ÉTAT D'INSTABILITÉ CONSTANTE ET SPORADIQUEMENT VIOLENTE.** La RCA a connu des périodes d'intenses violences suivies d'accalmies tendues au cours de l'essentiel des 14 dernières années ; cela a débuté lorsque François Bozizé (l'ancien chef d'état-major des forces armées) a renversé le président Patassé en 2003.<sup>xvi</sup> Au début, Bozizé a été vu comme un « libérateur » par les citoyens de la RCA et a apporté un élan de changement dans le pays. Il a soi-disant rétabli les salaires des fonctionnaires et a poussé à un dialogue politique national.<sup>xvii</sup> Malgré tout l'instabilité a continué. Des pourparlers de paix multipartites ont eu lieu à Bangui (2008) pour donner naissance à l'accord de paix de Libreville. Cet accord était supposé mettre fin à l'activité des rebelles et mettre en œuvre des mesures pour permettre la tenue d'élections nationales, toutefois il n'en est sorti que peu de mesures effectives. Le groupe rebelle armé Séléka, de prédominance musulmane, souhaitant mettre un terme au

règne de Bozizé,<sup>xviii</sup> s'est constitué et a envahi Bangui (2012).<sup>4</sup> En réponse, les anti-balaka se sont formés en tant que coalition de groupes locaux d'auto-défense face à la Séléka.

Le Séléka et le gouvernement se sont mis d'accord sur un « deuxième accord de Libreville » très prometteur<sup>xix</sup> (2013) qui s'est ensuite effondré des mois plus tard lorsque Michel Djotodia, dirigeant le pays en tant que membre de la Séléka, « a suspendu la constitution, annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale et déclaré son intention de gouverner par décrets ».<sup>xx</sup> Bozizé a fui le pays quelques jours plus tard. Les dirigeants réunis une nouvelle fois pour discuter de l'avenir de la RCA à l'occasion du Forum de Bangui (2015), qui a mis en place une nouvelle constitution.<sup>xxi</sup> Des élections ont eu lieu début 2016, signalant la fin officielle de la « transition » ayant suivi les violences de 2013.

Aujourd'hui, le groupe anti-balaka (principalement des chrétiens) continue d'opposer ce qu'il reste du mouvement Séléka (principalement musulman), comme le groupe « FPRC »,<sup>xxii</sup> conférant aux tensions en cours une dimension religieuse. Cela se joue dans les rues, où les musulmans font l'expérience de discrimination et d'un sentiment général de menace à Bangui. Les dirigeants politiques en RCA ont toujours du mal à maintenir une trajectoire stable vers la paix et la sécurité.

**UNE POINTE DE VIOLENCE.** En juillet 2017, des violences ont éclaté à Bria, faisant des centaines de mort, immédiatement après la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement de la RCA et 13 des 14 groupes rebelles en Italie.<sup>xxiii</sup> Depuis, la violence s'est poursuivie à travers la RCA. La communauté internationale continue de jouer un rôle visant à dissiper la violence et ses répercussions, toutefois l'impact réel de ces interventions au cours des nombreuses années de conflit reste sujet à controverse. Actuellement la MINUSCA, la mission de maintien de la paix des Nations Unies, dont le mandat est d'être présente en RCA jusqu'en novembre 2017, compte des effectifs de 12 870 personnes en uniforme au total dans le pays (militaires et policiers).<sup>xxiv</sup> La communauté des bailleurs de fonds a également promis des ressources importantes. Par exemple, l'aide du gouvernement des États-Unis à la RCA pour l'année 2017 s'élève à 96 441 928 \$<sup>xxv</sup>, l'Union européenne contribuant à hauteur de 15,5 millions d'euros de fonds humanitaires rien qu'en 2017 (129 millions d'euros depuis 2013).<sup>xxvi</sup>



4 Le Département d'État américain estime que 15 % de la population du pays est musulmane. Département d'État aux États-Unis. 2015. "Central African Republic 2015 International Religious Freedom Report." <https://www.state.gov/documents/organization/256217.pdf>

# Le système de corruption dans la chaîne pénale en RCA

*« On est entouré au-dessus, en dessous, sur les côtés par la corruption, alors pourquoi pas nous »*

CITATION D'UN ACTEUR DE LA CHAÎNE PÉNALE À BANGUI

Aborder la corruption comme s'il s'agissait d'un ensemble d'actes exécutés par des personnes individuelles au sein de la chaîne pénale serait faire preuve d'une incompréhension fondamentale de la façon dont la corruption imprègne et dénature la chaîne pénale.<sup>xxvii</sup> La corruption peut être comprise comme des schémas de comportement motivés et autorisés par divers facteurs qui, ensemble, font obstacle à l'État de droit, à la sécurité et des relations saines entre les citoyens et les institutions de l'État. L'analyse systémique permet de comprendre ces schémas d'interaction complexes, tenaces et en constante adaptation et fournit des bases pour l'élaboration de stratégies visant à catalyser des améliorations dans l'accès à la justice.

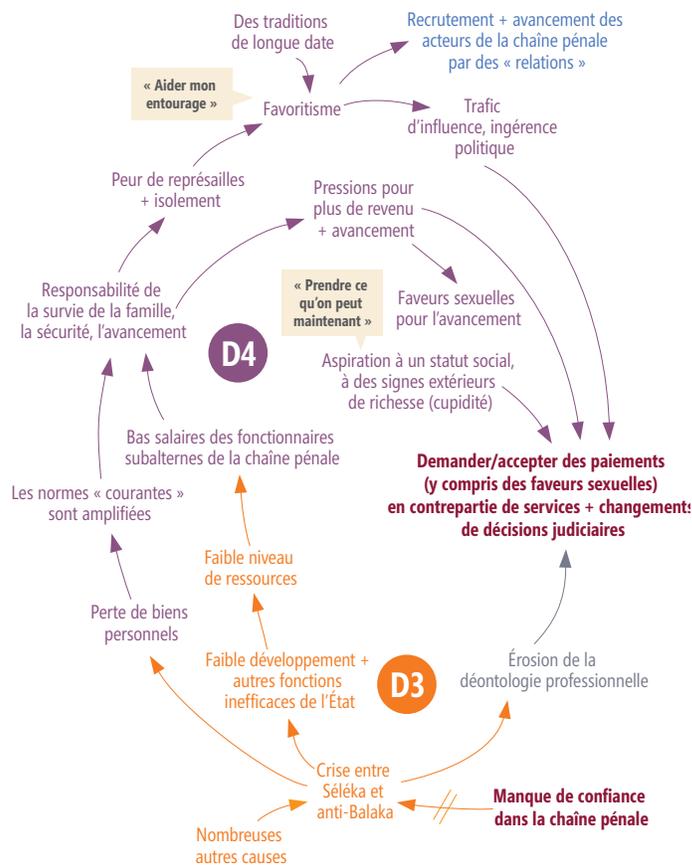
Lors de la cartographie des systèmes de corruption dans la chaîne pénale, l'équipe s'est appuyée sur les résultats de recherche issus des entretiens approfondis avec des citoyens et des acteurs de la chaîne pénale, ainsi qu'avec des observateurs du système. Pour établir cette carte, l'équipe a désigné des groupements de facteurs qui forment un ensemble de dynamiques liées les unes aux autres. Il y a sept de ces dynamiques qui, collectivement, constituent le système de corruption de la chaîne pénale en RCA. Numérotées de D1 à D7, chacune est décrite ci-dessous individuellement par souci de clarté, tout en sachant qu'elles sont toutes liées, comme l'illustre la carte d'ensemble.

## D1 : La dynamique de fond de la corruption dans la chaîne pénale

Les paiements, typiquement pot-de-vin/extorsion ou faveurs sexuelles, sont au cœur de la prestation de services dans la chaîne pénale. Ces transactions, stratégiquement appuyées par des relations (le cas échéant), influent sur tous les aspects de la chaîne pénale, y compris les décisions de justice. Elles permettent aux criminels qui ont suffisamment de moyens et de relations de rester en liberté, contribuant au sentiment d'insécurité à Bangui et galvanisant le recours à la justice populaire. Cette perversion systématique de la chaîne pénale a engendré une profonde méfiance de la population envers les institutions de la chaîne pénale, encourageant le recours à la justice populaire et à la vengeance. Cela contribue à un sentiment plus fort d'insécurité et accroît le risque de crime.

Simultanément, la méfiance envers les institutions de la chaîne pénale incite encore plus les citoyens à manipuler ces institutions par le biais de pots de vin, de faveurs sexuelles ou du recours à des relations, ce qui s'élargit l'influence de la corruption sur la prestation de services et les décisions de justice. Chacun de ces actes suppose l'accès à des ressources ou aux bonnes relations, excluant de fait quiconque n'a pas les moyens ni le bon réseau de relations. Lorsque la justice n'est accessible qu'aux riches et à ceux ayant des relations, cela renforce d'autant un système à deux vitesses soutenu par l'État (c.-à-d. le minuscule groupe des élites





et le reste de la population), ce qui exacerbe les inégalités existantes au sein de la société.

Ce qui complique quelque peu la situation, c'est l'importance culturelle du cadeau en tant que signe de respect et de gratitude. Bien que le recours authentique à la remise de cadeau existe toujours et que les gens estiment que cela sort du cadre de la corruption, il y a une multitude de personnes au sein de la chaîne pénale qui perçoit les cadeaux comme porteurs d'une attente d'assistance ultérieure. Par exemple, lorsqu'on offre à un juge l'utilisation d'un véhicule pour effectuer son travail, le propriétaire du véhicule peut considérer qu'il s'agit d'un investissement au cas où une faveur serait nécessaire à l'avenir.

Ce cycle négatif de corruption, de méfiance, de justice populaire et

d'iniquité est rendu possible par le renforcement des relations entre la demande de paiements et l'impunité totale des acteurs corrompus. Plus il y a de gens qui commettent des actes de corruption en toute impunité, plus des demandes d'extorsion sont faites ou des pots de vin sont acceptés car la perception des risques liés à la corruption diminue. Simultanément, les acteurs corrompus s'enhardissent, parce ce qu'ils savent qu'ils peuvent payer pour échapper aux sanctions en cas de besoin.

## D2 : Comment l'impunité et un encadrement négatif alimentent la corruption

C'est l'encadrement au sein de la hiérarchie de la chaîne pénale, qui est responsable à terme de cette impunité répandue, dans la mesure où ce sont ces rôles qui détiennent l'autorité de la mise en application des fonctions de l'État. Sa participation passive et active à la perpétuation de l'impunité présente un modèle comportemental corrompu qui devient une pratique admissible pour les fonctionnaires. Les acteurs de la chaîne pénale tout comme les citoyens ont parlé du comportement négatif des cadres supérieurs et de son effet sur leurs propres choix. Dans le fond, estiment-ils, si les chefs peuvent le faire, pourquoi pas nous ? Le fait que les cadres sont perçus comme faisant preuve de complaisance en matière d'impunité et de corruption produit un « effet d'entraînement » à travers les institutions publiques, amenant à une érosion pernicieuse de la déontologie professionnelle. Cela alimente les demandes de paiement, une fois que le cadre déontologique a disparu.

## D3 et D4 : Contribution de la corruption à la crise et de la crise à la corruption

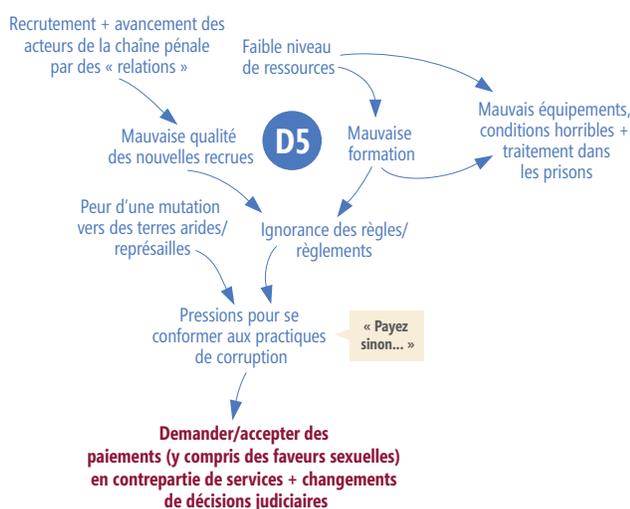
Le cercle vicieux de l'extorsion, l'impunité, la méfiance et la justice populaire à Bangui n'a

rien de nouveau et ses conséquences ne se limitent pas au secteur de la justice. Au cours des dernières décennies, à mesure que ce cycle s'enracinait, il a nourri des doléances qui ont fini par éclater lors de l'affrontement généralisé entre Séléka et anti-balaka.

La crise Séléka/anti-balaka a exacerbé de nombreux facteurs existants qui motivent ou autorisent la corruption aux niveaux personnel, professionnel et sociétal. Dans le domaine professionnel, le conflit a continué la destruction de la déontologie professionnelle, effaçant tout semblant de limites éthiques. Au niveau personnel, la perte de biens lors de la crise a créé un besoin (réel ou perçu) de rapidement recouvrer ses pertes. Les acteurs de la chaîne pénale à Bangui emploient les moyens à leur disposition, notamment l'extorsion de la population ou les 'virements' internes de la part de fonctionnaires de grade inférieur. Compte tenu du sentiment généralisé de pénurie, les normes existantes autorisant l'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel s'en sont trouvées renforcées. Concrètement, la responsabilité d'assurer la survie et l'avancement de la famille élargie est devenue encore plus lourde pour ceux qui étaient perçus comme ayant accès à des revenus potentiels.

Les obligations mutuelles au sein des familles et entre les relations personnelles jouent le rôle de filet de protection sociale dans cette société. Ces relations et les responsabilités et attentes associées ne sont pas traitées à la légère, car il est généralement admis que 'ses gens' sont essentiels à la sécurité et à l'avancement éventuel de chacun. Dans cette logique, agir en faveur de sa famille n'est pas considéré comme facultatif. Par exemple, un magistrat peut apporter son aide à un cousin accusé de crime ou une policière peut menacer un commerce qui fait concurrence à sa belle-famille. Le refus par un acteur de la chaîne pénale d'utiliser sa position pour aider quelqu'un de son cercle entraîne généralement son isolement, voire des représailles.

La nécessité de sécuriser sa famille, associée à la peur grandissante de décevoir son entourage, contribue au recours endémique au favoritisme en sein de la chaîne pénale, un phénomène qui est également appuyé par des traditions de longue date. L'embauche et la promotion interne sont principalement dictées par les relations, ce qui crée des attentes en termes d'interactions futures. Par exemple, l'accès à des avantages professionnels, comme par exemple des programmes de formation avec indemnités journalières financés par la communauté internationale, est dicté par les relations. Le favoritisme se retrouve aussi dans les interférences politiques dans des affaires pénales. Comme avec les familles, le refus de rendre la pareille dans les arrangements à l'amiable présente des conséquences réelles. Dans le domaine professionnel, on peut être muté ou, pire, les collègues peuvent attendre qu'on leur demande leur aide pour la refuser afin de donner une leçon. Tous ces éléments alimentent la dynamique vicieuse au cœur de la corruption.



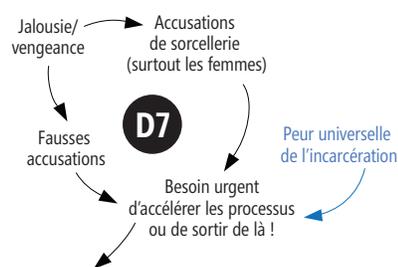


## D6 : Les interactions des musulmans avec la chaîne pénale : discrimination et évitement

Les groupes sans représentation existante au sein de la chaîne pénale ont peu d'occasions d'y accéder car l'embauche passe par la famille ou les relations sociales. Cela est clair dans le cas de la communauté musulmane, alors qu'il y a peu de musulmans parmi les acteurs de la chaîne pénale. Compte tenu de l'importance du recours aux relations pour obtenir que justice soit faite, l'absence des « leurs » entraîne une méfiance vis-à-vis des institutions de la chaîne pénale, car les citoyens musulmans n'ont personne à l'intérieur pouvant user de son influence en leur nom. Cette méfiance est accentuée par les traitements et la discrimination passés dont la communauté musulmane a fait l'expérience aux mains de la chaîne pénale. Le résultat est une peur palpable de l'incarcération.

Au sein de la communauté musulmane, toutes ces expériences ont, au fil du temps, donné naissance à un état d'esprit visant à « faire tout ce qu'il faut pour éviter le contact avec les acteurs de la chaîne pénale ». Ce modèle mental, un moyen automatique d'interpréter son propre environnement, influence à présent toutes ses interactions avec la chaîne pénale.

Les antécédents de mauvais traitements combinés à la peur de se retrouver aux prises avec



**Utilisation de plusieurs moyens pour manipuler la chaîne pénale**

- Paiement de pots-de-vin
- Faveurs sexuelles
- Utilisation des relations

la chaîne pénale ont engendré le sentiment que les paiements préventifs sont nécessaires. Le choix d'effectuer ces paiements est influencé par deux autres modèles mentaux. Le premier est la conviction que la police fait preuve de discrimination envers les musulmans. Le deuxième est la présomption que les musulmans doivent toujours payer plus. La réalité de ces modèles mentaux est corroborée par les résultats constatés parmi les acteurs de la chaîne pénale, qui ont expliqué que les musulmans sont considérés comme des cibles d'extorsion plus rentables. Les répondants ont également indiqué que la communauté musulmane a tendance à se mobiliser et contribuer de l'argent en vue d'obtenir la libération d'un membre de la communauté, ce qui renforce l'idée qu'ils sont capables de payer plus.

Le fait que ces paiements préventifs sont typiquement plus lucratifs pour l'acteur de la chaîne pénale que ceux de citoyens non musulmans contribue au sentiment d'inégalité dans la société, où la justice est seulement pour les riches. L'oppression systématique par les autorités alimente les griefs des musulmans, des griefs qui peuvent produire une explosion de violence, comme l'a montré la crise de 2013.

### **D7 : La jalousie et la vengeance nourrissent le besoin de manipuler la chaîne pénale**

La communauté musulmane n'est pas la seule à manipuler la chaîne pénale. Toutes les communautés ont recours aux pots de vin, à l'intervention de relations ou aux faveurs sexuelles auprès d'acteurs de la chaîne pénale pour parvenir à leurs fins.



---

# Résultats de recherche

« Si tu es un inconnu dans ce pays tu es foutu »

FEMME CITOYEN

---

## 1. INTRODUCTION

Dans une logique de rupture avec les recettes standards utilisées pour combattre la corruption, <sup>xxviii</sup> ce projet développe une approche plus étendue et plus politiquement sensible. Alors que la théorie des systèmes apporte le cadre de l'analyse, la démarche proprement dite est fondée sur l'analyse critique. La présente section présente le résultat des recherches qui ont permis d'établir la cartographie des systèmes. Elle est structurée selon les principaux domaines d'étude à la compréhension du système de la corruption. Nous supposons que les lecteurs prendront connaissance du document par petites touches et c'est la raison pour laquelle le texte comporte quelques redondances sur des points clés.

---

## 2. QUEL EST L'OBJECTIF POURSUIVI PAR LA CORRUPTION ?

L'un des principes clefs de la théorie des systèmes est le suivant : tous les systèmes poursuivent un « objectif » (c'est-à-dire que le système a une fonction). Les tentatives de modifier le système qui ne reconnaissent pas la fonction que ce dernier remplit sont presque toujours inefficaces parce que le système cherchera à se rétablir par rapport à l'objectif initial. Davantage que la plupart des systèmes, la corruption a prouvé qu'elle est extrêmement adaptable et persistante – en démontrant une véritable résilience – générant ainsi une frustration chez ceux qui tentent de réaliser un changement permanent.

Le système de corruption dans la chaîne pénale à Bangui poursuit un certain nombre d'objectifs qui dépendent du statut à l'intérieur du système. Ces objectifs ne sont pas strictement limités à chaque groupe, et des chevauchements inévitables se produisent.

- Du point de vue du citoyen : Pour les pauvres, la corruption est la façon de survivre à la rencontre avec la chaîne pénale, alors que pour les riches et ceux qui ont des relations, la corruption est la manière de manipuler le système pour obtenir le résultat désiré.
- Du point de vue des fonctionnaires de rang inférieur : La corruption est une stratégie de survie qui les aide à répondre aux besoins de leur famille élargie.
- Pour les fonctionnaires de haut niveau : La corruption est utilisée pour maintenir leur statut et leur pouvoir professionnel et social. Elle est davantage pratiquée dans une optique de prédation depuis la crise, étant donné que ce groupe tente de récupérer ce qu'il a perdu dans le conflit.

### 3. QUELS SONT LES TYPES DE CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE À BANGUI ?

Les pots-de-vin et l'extorsion sont les formes les plus courantes de corruption dans la chaîne pénale à Bangui. Les formes de corruption qui arrivent à la deuxième place dépendent du genre. Les femmes considèrent que les faveurs sexuelles sont la deuxième forme de corruption la plus largement pratiquée, alors pour les hommes c'est le favoritisme. Mais les deux sont d'accord que l'ingérence politique dans la chaîne pénale occupe la quatrième place parmi les types de corruption les plus courants. Toutefois, au moins deux formes de corruption sont en général utilisées simultanément pour garantir le résultat attendu.

Le tableau ci-dessous a été établi à partir des réponses à la question suivante : « *Selon vous, quelles sont les formes de corruption les plus courantes en RCA* ». Le tableau présente le nombre de fois où les répondants, selon leur genre, ont fait référence aux quatre types de corruption les plus fréquemment cités.

**Tableau 1. Nombre de références à chaque type de corruption divisé par le nombre de personnes interviewées ; classement entre parenthèses**

Type de corruption	Hommes	Femmes
Pots-de-vin et extorsion	2.02 (1)	1.69 (1)
Favoritisme	1.18 (2)	0.56 (3)
Faveurs sexuelles	0.47 (3)	0.61 (2)
Ingérence politique	0.38 (4)	0.44 (4)

#### 3.1 LES POTS-DE-VIN ET L'EXTORSION

Les personnes interviewées ont été presque unanimes pour reconnaître que la pratique du pot-de-vin domine les interactions dans la chaîne pénale<sup>5</sup> et constitue la forme de corruption la plus courante.<sup>6</sup> La prévalence des pots-de-vin est telle qu'elle figure dans un proverbe Sango : « *Qui paye, commande* ». Les citoyens et les acteurs de la chaîne pénale ont parlé de ce phénomène en RCA de la même façon.

**« Avec l'argent, on peut tout acheter »**

#### LES POTS-DE-VIN DANS LA POLICE ET LA GENDARMERIE

La police et la gendarmerie soutirent illégalement de l'argent aux citoyens de façon variée : en demandant le paiement d'un service, en utilisant la détention pour en retirer un gain financier, en vendant l'enquête, et en volant des biens publics.

**PAIEMENT D'UN SERVICE :** Dans les forces de sécurité intérieure (FSI) de la RCA, la pratique qui consiste à exiger un paiement pour réaliser des tâches basiques a été fréquemment

5 Le terme utilisé dans les entretiens était celui de 'pot-de-vin' sans faire la distinction entre le versement d'argent en réponse à une exigence (c'est-à-dire l'extorsion) ou de façon proactive (c'est-à-dire le pot-de-vin). Dans le bilan de ce rapport, le terme de pots-de-vin sera utilisé dans les deux cas.

6 Cette section se concentrera exclusivement sur les sommes d'argent versées illégalement aux acteurs du système judiciaire en échange d'un service. Par conséquent, elle ne traitera pas les pots-de-vin obtenus par les forces de sécurité intérieure (FSI) qui opèrent hors de leur fonction de police judiciaire, par exemple lorsqu'elles mettent en place des barrages routiers. Il en sera de même pour les pratiques de corruption dans les matières civiles.

mentionnée dans les entretiens. Ce paiement constitue *de facto* une 'taxation arbitraire' (c'est-à-dire qu'elle n'est pas légale) prélevée par les brigades (de gendarmerie) et les commissariats (de police) pour compenser des ressources insuffisantes notamment des fournitures comme le papier, les stylos, l'encre, ou des équipements comme le carburant des voitures ou les uniformes. Cependant, les sommes exigées excèdent les charges réelles et permettent de détourner des recettes à un usage personnel.

Il existe de multiples formes de taxation illégale, comme « le droit de bagarre » exigée des personnes impliquées dans une bagarre, ou le « droit de retrait » payée par un plaignant qui veut retirer une plainte. Les formes de paiement les plus couramment mentionnées au cours des entretiens sont les suivantes :

- **LE DROIT DE PLAINTE** : il est dû au secrétariat du commissariat quand un citoyen veut déposer une plainte. Il varie entre 1 000 et 2 000 Francs CFA (approximativement 2 à 4 USD).
- **LE DROIT DE CONVOCATION** : il doit être versé à l'inspecteur en charge de l'enquête afin qu'une convocation soit signifiée à la partie adverse. Ce droit s'élève en général à 1 000 Francs CFA et doit être payée par chacune des parties.
- **LE DROIT D'INTERVENTION** : il doit être versé à l'équipe qui se rendra sur le terrain pour documenter l'infraction ou appréhender les suspects. Il est de l'ordre de 15 000 Francs CFA (27,50 USD environ) et utilisée pour payer le carburant du véhicule.

Ces droits sont illégaux, mais ils constituent presque toujours un prérequis pour une intervention ou une enquête la part des FSI. Bien qu'elles ne soient pas écrites dans la loi, ces droits semblent être appliquées de façon relativement uniforme par toutes les brigades de gendarmerie et tous les commissariats de police dans la ville de Bangui, les montants étant laissés à la discrétion des commissaires et des commandants de brigade.

### **« Avec l'argent, on peut s'en sortir »**

---

Cette extorsion, apparemment à petite échelle, peut également avoir des conséquences sur le résultat d'une enquête et donc aller au-delà du simple paiement d'un service. Comme le plaignant doit s'acquitter d'un certain nombre de droits différents pour s'assurer que le processus soit enclenché, cela a une influence sur l'impartialité du résultat final. En effet, puisqu'un fonctionnaire a reçu plusieurs paiements, on suppose qu'il fera preuve de partialité en faveur du plaignant et que ce dernier aura donc l'avantage sur l'accusé. Cette conviction est étayée par le fait que les FSI agissent comme des prestataires de service qui veulent satisfaire leurs clients. Selon un membre d'une ONG, « *En matière pénale, le plaignant n'a jamais tort* ».

Ce n'est toutefois pas une certitude. Certains répondants ont raconté qu'un plaignant peut perdre, si la personne poursuivie a plus d'argent ou davantage de relations. Par exemple, les habitants d'un quartier avaient porté plainte contre un voleur de tôles et payé le « droit de plainte » et le « droit d'intervention ». Le voleur a été arrêté par la police, mais il a ensuite été relâché parce que le receleur a versé 30 000 Francs CFA (environ 54 50 USD) à la police.

**UTILISATION DE LA DÉTENTION** : La majorité des témoignages ont documenté des pratiques de pots-de-vin autour de la détention ou de la liberté. La police ou les gendarmes arrêtent souvent des personnes pour des infractions mineures ou moyennement importantes et les gardent en détention jusqu'à ce que le détenu ou sa famille paie une amende illégale. Le détenu est alors relâché sans aucun formalisme. Par exemple, d'une bagarre dans un bar la

police a envoyé au commissariat tous ceux qui étaient présents. Ensuite il a été demandé à chacun de payer 10 000 Francs CFA (environ 18 USD) pour être relâchés.

Plusieurs citoyens ont noté que les FSI essaient d'arrêter les gens la nuit ou au début du weekend ou des vacances pour réduire les possibilités de recours des détenus. Cette façon de procéder place ces derniers dans une position de précarité car il est plus difficile de trouver quelqu'un pour vous aider à négocier votre libération pendant la nuit, ou le weekend.

### **« Ce sont les pauvres qui souffrent en prison »**

---

Cet abus d'autorité n'est pas limité à la sphère pénale. Plusieurs acteurs du système judiciaire ont souligné le fait que, pour obtenir de l'argent, les FSI interviennent, à la demande d'un plaignant, dans des matières civiles (par exemple des litiges fonciers, de loyer ou de remboursement de dette), commerciales et sociales, même si ces affaires ne sont pas de leur ressort. Dans ces cas-là, les FSI résolvent les problèmes de dettes et de loyers impayés en mettant la partie adverse sous pression par des menaces ou la mise en détention pour une durée allant d'une heure à plusieurs jours en qualifiant ces faits d'abus de confiance. Par la suite, les FSI agissent en tant que médiateur et font signer un engagement à la personne poursuivie. Elles prélèvent une commission sur les sommes récupérées qui sont reversées au plaignant.

Exemple : Un jeune homme a loué un rétroprojecteur et l'a ramené au propriétaire car il ne fonctionnait pas. Le propriétaire a accusé son client d'avoir endommagé l'appareil et a porté plainte contre lui au commissariat. La police a convoqué le jeune homme et l'a gardé en détention pendant 24 heures jusqu'à ce qu'il accepte de payer un nouveau projecteur, bien que des témoins aient attesté de son innocence.

**VENTE DE L'ENQUÊTE :** Les FSI modifient les conclusions des enquêtes en faveur de la personne qui les paie. Par exemple, dans une affaire concernant une entreprise pharmaceutique, il est apparu que l'un des managers détournait des quantités significatives de médicaments. Pour éviter les poursuites, il a simulé un cambriolage et a accusé les ouvriers de l'entreprise. La police a mené une enquête qui a conclu que les ouvriers étaient innocents. Après une visite du directeur de l'entreprise, l'enquêteur a modifié ses conclusions et les ouvriers ont été licenciés.

**PRÉLÈVEMENT SUR DES BIENS SAISIS :** Les données récoltées suggèrent que les FSI détournent les biens et les deniers publics à leur profit personnel. Cela se produit en pratique de diverses façons. Des victimes ont relaté que dans le cas où la police retrouve les fonds qui leur ont été volés, les FSI prélèvent une partie avant toute restitution. Des citoyens ont également raconté que pendant leur arrestation, ils ont été délestés de leurs biens et de leur argent, sans aucune chance de pouvoir les récupérer.

### **LES POTS-DE-VIN DANS LES TRIBUNAUX**

Les personnes qui travaillent dans les tribunaux ont aussi une multitude de possibilités d'abuser de leur pouvoir pour réaliser un gain financier.

**RÉTRIBUTION D'UN SERVICE :** Pour déposer une plainte ou suivre son dossier au niveau de la justice, il est nécessaire de payer une petite somme d'argent, appelée « facilitation », « sous-bassement », « intéressement » ou « pourboire ». Dans les usages, on parle de « *placer une*

*Pierre sur le dossier* ». Si on ne met pas cette pierre, qui s'entend comme de l'argent, le dossier risque de s'envoler. Il est important de noter que cette pratique n'est pas spécifique au CJS car elle existe dans toute l'administration.

Pour faire en sorte que les dossiers judiciaires continuent à être traités, des paiements supplémentaires sont souvent exigés. Les acteurs du système judiciaire (c'est-à-dire les juges et les greffiers) sont réputés bloquer volontairement le dossier pour induire ce versement d'argent. Cette pression sur le temps est d'autant plus efficace si une des parties au dossier est en détention provisoire à ce moment-là.

**MANIPULATION DES DOSSIERS PAR LES GREFFIERS POUR RÉALISER UN GAIN FINANCIER :** Les greffiers peuvent modifier les dossiers, retirer des pièces ou faire disparaître des dossiers entiers en fonction des montants qu'ils perçoivent. Leur position leur permet de manipuler le processus de traitement d'une affaire, à la différence des juges qui peuvent rejeter une affaire. Toutefois, cela peut présenter de sérieuses conséquences. Par exemple, un secrétaire de parquet peut modifier la décision de placer quelqu'un en détention préventive en ajoutant simplement un 'S'qui veut dire « sans » au bon endroit. Avec cet ajout sur le formulaire, complété auparavant par le Procureur, la mention 'mandat de dépôt (MD)' devient 'sans mandat de dépôt (SMD)' et conduit à libérer la personne.

Les greffiers abusent également de l'ignorance des justiciables en demandant des frais de justice existant mais non applicable au cas d'espèce. C'est souvent le cas pour obtenir la signification du jugement.

**VENTE DE RÉSULTATS :** Avec une contribution monétaire et/ou l'appui d'un contact influent, il est possible de modifier de façon significative le résultat d'une affaire pénale. La quantité ou le nombre d'intermédiaires qu'il faut mobiliser varie selon la gravité de l'infraction. Un simple vol ne sera pas réglé de la même façon que l'obtention de la remise en liberté d'un prévenu accusé de meurtre.

Avec une somme d'argent suffisante, il est possible d'acheter les éléments suivants auprès des juges et des officiers du ministère public :

- le classement sans suite du dossier ;
- la suspension de l'enquête ;
- la libération provisoire ou conditionnelle ;
- la mise en détention de quelqu'un ;
- une décision judiciaire en sa faveur
- un aménagement de peine ou une condamnation avec sursis.

### **Vendre les résultats**

Un juge est connu pour appeler les parties pendant la prise en délibéré afin de récolter de l'argent en échange d'un verdict favorable.

Il est apparu qu'il peut exister des limites aux résultats de la justice qui peuvent être achetés ; la donnée suggère que, aux cas où l'infraction est particulièrement grave et heurte l'opinion

publique négative, les juges peuvent décider de procéder selon la loi. Des affaires de pédophilie ont été décrites lors des entretiens, dans lesquelles les magistrats ont explicitement refusé toutes les formes de corruption de sorte que les accusés ont été déclarés coupables et ce malgré la pression exercée par la famille.

## LES POTS DE VIN DANS LES PRISONS

**RÉTRIBUTION D'UN SERVICE :** Comme dans les tribunaux et avec la police, une rétribution est exigée par les agents pénitentiaires pour que les détenus puissent accéder à l'essentiel et bénéficier des services auxquels ils ont droit. Par exemple, ils doivent payer pour recevoir des visites de leur famille, pour avoir le droit de dormir, pour déposer une demande d'aménagement de peine, pour avoir accès à la cour et pour recevoir de la nourriture. Il faut également payer pour pouvoir améliorer ses conditions de vie de façon significative, comme par exemple être transféré dans un meilleur bâtiment tel que la « Maison Blanche ». Selon d'anciens prisonniers, ceux qui sont incapables de payer sont soumis à des conditions de vie constitutives d'un traitement cruel, inhumain et dégradant avec des impacts importants au niveau physique, psychique et un sentiment d'injustice et de revanche.

### **Vivre dans la Maison Blanche**

Dans la prison de Ngaragba, il y a cinq quartiers avec des conditions de vie différentes. Le quartier de la Maison-Blanche est celui qui est réservé aux personnes ayant de l'argent. Les détenus de ce quartier ont la possibilité d'avoir un téléphone, d'obtenir de la nourriture de l'extérieur, de bénéficier de permissions, d'aller se promener dans la cour, d'engager d'autres détenus, d'avoir de meilleures conditions sanitaires et plus d'espace pour dormir et ce moyennant des paiements aux agents pénitentiaires.

**PROPOSITION DE LIBÉRATION POUR RÉALISER UN GAIN FINANCIER :** Les prisonniers peuvent acheter leur permission de sortie auprès des agents pénitentiaires ou des régisseurs de prison, de plusieurs manières. Plusieurs anciens prisonniers ont expliqué que leurs codétenus avaient quitté la prison la nuit pour dormir chez eux et revenaient le matin pour être présent lors de l'inspection. D'autres ont été autorisés à aller au marché ou à rendre visite à leur petite amie pendant la journée. Des médecins ont également été complices avec l'administration de la prison ; certains sont connus pour accepter 300 000 Francs CFA (545 \$ environ) afin d'établir de faux certificats médicaux attestant une affection chronique chez des prisonniers, permettant ainsi de les libérer pour des motifs médicaux. Enfin, plusieurs entretiens ont évoqué des agents pénitentiaires complices d'évasions.<sup>xxix</sup>

Par conséquent, ceux qui restent en prison sont ceux qui n'ont pas de moyens financiers ni de relations leur permettant d'obtenir leur libération. Il s'agit essentiellement de personnes vulnérables ou qui habitent loin de leur domicile d'origine et qui sont isolés de leur famille.

**« La corruption et la justice sont complètement imbriquées »**

## LES CADEAUX

Les citoyens et les acteurs de la chaîne pénale se sont constamment accordés pour définir ce qui constitue la corruption, à l'exception de la remise de cadeaux. En RCA, les cadeaux font habituellement partie de la culture, et la chaîne pénale ne fait pas exception à la règle. Les citoyens peuvent offrir aux personnels de la chaîne pénale des cadeaux comme de la nourriture, un crédit de téléphone ou la mise à disposition d'une voiture. Ces échanges peuvent avoir lieu pendant une procédure pénale mais ils peuvent être également réalisés de manière proactive ou après la conclusion d'une procédure judiciaire. Les cadeaux peuvent être donnés à l'occasion d'une promotion ou en guise de remerciements quand une est satisfaite du résultat d'une procédure. Parfois, ils sont également offerts sans raison particulière.

La majorité des acteurs de la chaîne pénale interviewés s'accordent pour dire que les cadeaux sont une pratique culturelle permettant de montrer du respect et ne constituent donc pas un acte de corruption. Cependant, un petit nombre de hauts-magistrats interviewés considèrent que ces cadeaux s'opposent à l'éthique professionnelle puisqu'ils créent un sentiment d'obligation entre le juge et les citoyens, qu'il sera difficile d'ignorer dans les futures interactions. Ils ont tous pris en exemple les justiciables qui dans les provinces prêtent leur voiture aux magistrats pour aller poser des actes judiciaires et ensuite demandent des services.

### 3.2 LE FAVORITISME

Le favoritisme joue un rôle clé à l'intérieur de la chaîne pénale par l'intermédiaire du recrutement, des promotions et de l'accès à des opportunités professionnelles potentiellement lucratives. Le favoritisme est utilisé par les élites politiques pour s'entourer de personnes en lesquelles on peut avoir confiance ou qui ne seront pas opposées au système de corruption. Le favoritisme est également utilisé par les chefs de service qui veulent élargir leur sphère d'influence en accordant des faveurs à certains de leurs subordonnés au sein de la chaîne pénale.

Le favoritisme apparaît également dans les relations entre les acteurs de la chaîne pénale et les citoyens ou bien entre collègues, quand ces relations sont utilisées pour changer le résultat d'un dossier. Dans une certaine mesure, ce comportement – qui consiste à remplir les bureaux de personnes qui vous sont toutes dévouées ou à aider ceux que vous connaissez – est attendu chaque fois que quelqu'un de nouveau obtient un pouvoir. Il existe une expression en Sango, « *c'est notre temps* » qui signifie que c'est au tour des nouveaux détenteurs du pouvoir de profiter des opportunités d'enrichissement comme les autres l'ont fait précédemment.

Plus de la moitié des personnes interviewées a reconnu que les acteurs du système judiciaire étaient guidés dans leur action par le favoritisme ; qu'il concerne la famille (le népotisme), les amis (le copinage) ou les collègues (le corporatisme). Comme dit précédemment, les hommes ont mentionné plus fréquemment cette forme de corruption que les femmes.<sup>7</sup>

**LE FAVORITISME DANS LES PROMOTIONS, LES NOMINATIONS ET LES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES :** Dans le cadre des promotions et des affectations au sein de la police et de la justice, les chefs de service ont pour habitude de mettre en place des mécanismes de clientélisme en fonction de l'ethnie, des liens familiaux, des relations de voisinage, de l'appartenance à une même promotion ou de relations personnelles. Les chefs de service

---

<sup>7</sup> Cela peut s'expliquer par des expériences de corruption différentes selon le genre ou par le nombre plus faible de femmes ayant des fonctions officielles et donc moins d'expérience de cette dynamique.

vont octroyer ou non à leurs subalternes des privilèges durant lesquelles ils pourront mobiliser des ressources financières complémentaires. Il peut s'agir de fonctions rentables, d'envois sur des missions de sécurisation, de bourse à l'étranger, de participation à des formations, de participation à des interventions ou l'appui à une promotion. On parle dans ces cas d'opportunités « *juteuses* », « *sucrées* » ou « *là où le lait et le miel coule* ». À l'inverse, si on ne fait pas partie des relations privilégiées avec le chef, on est envoyé dans les « terres arides » où il est difficile d'obtenir des compléments aux salaires.

Chez les FSI, les postes les plus rentables sont à l'immigration et à l'aéroport. Au niveau de la justice, les juridictions qui génèrent le plus de ressources sont celles qui traitent des contentieux commerciaux et civiles et particulièrement quand elles siègent en référé. Le contentieux pénal est particulièrement aride, car aucun frais de justice n'est prévu pour déposer une plainte au pénal, puisque l'action publique est mise en mouvement par le ministère public.

**LE FAVORITISME DANS LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'UNE AFFAIRE :** Il est bien connu que les membres de la famille, du groupe ethnique, du parti, ou les voisins de ceux qui travaillent dans les tribunaux, la gendarmerie ou les commissariats peuvent obtenir des jugements plus favorables. Cette forme d'influence existe également entre collègues au sein de la chaîne pénale.

À titre d'illustration d'un cas extrême de favoritisme, voici une histoire qui a été racontée pendant un entretien : un gendarme avait tué sa femme pendant la nuit alors qu'il était saoul. Il a été retrouvé dans sa chambre le lendemain matin avec l'arme du crime et le corps de sa femme, de sorte que sa culpabilité ne faisait aucun doute. Il n'a pas été placé en détention préventive et il ne s'est pas présenté lors de sa comparution devant la Cour criminelle. Son frère, un haut-gradé de la gendarmerie, s'est chargé de sa mutation quelque part dans le pays où il continue à travailler comme gendarme.

### 3.3 LES FAVEURS SEXUELLES

Les femmes déclarent que les faveurs sexuelles constituent la deuxième forme de corruption la plus fréquente dans la chaîne pénale.<sup>8</sup> Les exigences de faveurs sexuelles de la part d'acteurs de la chaîne pénale sont formulées à la fois à l'intérieur de la chaîne pénale et entre des acteurs de la chaîne pénale et les citoyens. Les faveurs sexuelles sont utilisées pour obtenir des résultats variés comme par exemple une embauche, une nomination financièrement intéressante, ou la remise en liberté de la femme elle-même ou de l'un de ses proches. Plusieurs personnes ont raconté que les détenues accordent des faveurs sexuelles aux agents pénitentiaires, afin d'obtenir des privilèges ou des permissions de sortie.

Des représentants des forces de sécurité intérieure ont expliqué combien il est difficile d'être une femme dans ce domaine, et qu'une femme peut subir le harcèlement de son supérieur hiérarchique. Le refus d'accorder des faveurs sexuelles peut conduire à l'exclusion de l'équipe, à la mutation dans des « terres arides », au harcèlement moral et à l'humiliation publique.

Selon les entretiens, il est clair que les faveurs sexuelles peuvent également être proposées par des femmes dans une démarche de transaction, et qu'elles ne leur sont pas seulement imposées. Dans un petit nombre de cas, des femmes ont parlé de ce moyen d'obtenir de l'avancement presque comme d'une évidence. Les hommes aussi reconnaissent ce fait, en faisant référence d'une « *nomination professionnelle transmise sexuellement* ».

---

<sup>8</sup> La grande majorité des témoignages concernait les faveurs sexuelles consenties par des femmes à des hommes. Cependant, dans quelques cas, il a également été fait état de faveurs sexuelles entre hommes ou entre des hommes et des femmes plus âgées.

### 3.4 L'INGÉRENCE POLITIQUE

Les exemples d'ingérence, type de corruption proche du favoritisme, de la part de responsables politiques dans la chaîne pénale sont nombreux. Selon ces répondants, il s'agit en général de recevoir de la part de hauts responsables des instructions qui sont opposés à la loi ou à la bonne administration des dossiers judiciaires sont traités. La plupart des interviewés ont évoqué des instructions concernant la libération ou la détention de prisonniers.

Les autorités mentionnées dans ce contexte sont en général les supérieurs hiérarchiques (ex : un commissaire, un commandant, un procureur, un avocat général, un ministre) qui peuvent légalement donner des instructions et influencer sur la carrière de leurs agents. Le ministre de la Justice et le Président de la République ont beaucoup de pouvoir sur l'avenir des magistrats parce qu'ils détiennent la présidence et la vice-présidence du Conseil supérieur de la magistrature—l'organe qui recrute les magistrats et gère leur carrière.<sup>9</sup>

## 4. COMMENT LA CORRUPTION SE PRODUIT-ELLE ?

Les pratiques de corruption ne s'envisagent pas de manière autonome et indépendante. Elles sont dépendantes des objectifs de l'intéressé et de leurs importances. Il peut donc s'agir d'avoir une décision favorable pour une infraction commise ou la libération d'une personne suspectée de meurtre, d'être accepté dans un concours de greffier ou de magistrat, d'obtenir une meilleure affectation ou encore une promotion à un haut niveau. L'ensemble de ces paramètres va influencer sur le prix et sur les intermédiaires nécessaires.

A Bangui, la perception courante est que les hommes et les femmes naviguent à égalité sur ce terrain. En d'autres termes, la majorité des répondants ont le sentiment que les hommes ne sont pas plus corrompus que les femmes et inversement. Il existe une vision opposée, qui est minoritaire, dans laquelle un petit nombre d'interviewés ont le sentiment que les hommes sont plus corrompus. Ils pensent que cela est dû au fait que les hommes ont des besoins plus importants pour entretenir de nombreuses femmes/maîtresses et les enfants de ces familles, qui les poussent à amasser davantage d'argent.

### 4.1 LES STRATÉGIES DE CORRUPTION

**UTILISER SI POSSIBLE UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE :** la formule préférée est de combiner plusieurs formes de corruption pour garantir une réussite dans la réalisation de ses objectifs. Même si le favoritisme peut être utilisé à titre gratuit, il semble souvent combiné avec un paiement. Les interviewés suggèrent que l'utilisation d'une seule forme de corruption est une stratégie inefficace. Des citoyens ont expliqué que, s'ils utilisaient des pots-de-vin sans passer par des intermédiaires qui pouvaient faire pression sur les fonctionnaires, l'argent était fréquemment « bouffé » sans que les résultats recherchés soient atteints. Une citoyenne a conclu en disant, « *Si tu es un inconnu dans ce pays, tu es foutu* ».

**LES INTERMÉDIAIRES FOURNISSENT LES CONTACTS PERSONNELS :** Les pratiques de corruption passent souvent par des intermédiaires entre les parties concernées et le juge ou le procureur en charge du dossier. Les intermédiaires les plus souvent cités sont les membres de la

<sup>9</sup> Bien que l'indépendance de la justice soit inscrite dans la Constitution (art. 33, 109).

famille, les fonctionnaires du système judiciaire (ex : un secrétaire, un greffier, un juge), ou les représentants de la communauté (ex : un chef de quartier, un prêtre, un imam ou autre) .

De plus, il y a des intermédiaires « professionnels » dans les tribunaux. Ils vont voir les parties et assurent qu'ils sont très proches des juges en charge du dossier ; ils se proposent en tant qu'intermédiaires. Ensuite, ils négocient des arrangements avec les juges et se font payer une commission. Dans certains cas, ils fraudent car ils gardent l'argent sans aller voir le juge en espérant que la justice tranchera en faveur de la partie qui les a payés.

Les avocats peuvent aussi servir d'intermédiaires entre leur client et les magistrats, ou ils peuvent être corrompus pour agir à l'encontre des intérêts de leurs clients. Des citoyens et des juges ont indiqué que certains avocats acceptent de l'argent de la partie adverse contre le sabotage de la défense de leurs clients, soit en utilisant une tactique de délais soit en présentant une défense insuffisante.

**DES STRATÉGIES DIFFÉRENTES POUR LES HOMMES ET LES FEMMES :** Si l'on considère les différents types de corruption comme des choix stratégiques, les données suggèrent que les femmes ont davantage tendance à utiliser les faveurs sexuelles pour atteindre leurs objectifs, alors que les hommes utilisent en priorité les transactions financières. Cette distinction peut être simplement due à la différence de moyens disponibles pour effectuer une transaction financière et pas comme une différence en termes de préférence. En d'autres termes, comme les femmes ont accès à moins d'argent pour verser des pots-de-vin et comme elles sont moins représentées dans la chaîne pénale, elles n'ont pas d'opportunités d'être extorquées. Cela pourrait être également dû au fait que les femmes ont davantage tendance à utiliser des atouts féminins (ex : le flirt, comme le rapportent les données) pour construire une relation, ce qui est perçu par les autres comme une façon d'accorder des faveurs sexuelles.

**LES FAVEURS SEXUELLES PEUVENT ÊTRE UN PREMIER OU UN DERNIER RECOURS :** Les faveurs sexuelles semblent être la stratégie de dernier recours quand on n'a ni argent ni relations. Cependant, il y a des exemples dans lesquels les faveurs sexuelles ont été utilisées dès le départ, parce qu'un fonctionnaire est tombé amoureux d'une femme, a voulu la satisfaire et atteindre le résultat désiré par cette femme.

## 4.2 CINQ TACTIQUES D'ENCOURAGER (MOTIVER) LA CORRUPTION

En RDC, la plupart des pratiques de corruption dans la chaîne pénale correspondent à l'un des cinq cas suivants : les transactions indirectes, les menaces, la privation de liberté, la redistribution de gains illicites, la promotion de ceux qui se conforment au système. Alors que le premier cas – les transactions indirectes—correspond essentiellement à une corruption passive en laissant au corrupteur plus de marge de manœuvre, les quatre autres pratiques sont plus de la corruption active dans la mesure où la mise en œuvre est effectuée par des fonctionnaires ou des supérieurs hiérarchiques.

**LES TRANSACTIONS INDIRECTES :** Dans la très grande majorité des cas, la corruption n'est jamais considérée comme officielle. Elle demeure une pratique très secrète. Les justiciables et les fonctionnaires de justice ont défini un langage qui leur permet de prendre une décision de transaction de manière indirecte. Au moment où les fonctionnaires reçoivent le dossier, ils vont se plaindre d'être submergés de dépenses et que ces dernières les empêchent de remplir correctement leur fonction : « *Je suis malade mais je ne peux pas aller chez le médecin* »

« Je n'ai pas pris de petit-déjeuner », « Je n'ai pas les moyens pour payer les frais de scolarité de mes enfants et cela me préoccupe » « Il fait chaud, j'ai soif » « Je dois me rendre à un deuil » et ainsi de suite. La personne peut proposer ensuite une solution en donnant un peu d'argent pour le médecin, le petit-déjeuner, les frais de scolarité, du jus de fruits, de la bière, etc. Il est également possible que la conversation s'oriente davantage vers le matériel nécessaire au fonctionnement du service, comme le papier, le carburant ou le crédit de téléphone. La personne qui se trouve au tribunal peut également déposer l'argent directement dans le dossier ou le remettre de la main à la main au moment où il/elle rencontre l'enquêteur.

**LES MENACES :** Les FSI et les magistrats peuvent faire peur aux personnes en leur ordonnant de payer immédiatement. Les officiers de police les menaceront de refuser un dossier, d'appeler le procureur ou de décider d'une garde à vue.

**LA PRIVATION DE LIBERTÉ :** Une autre façon d'obtenir des pots-de-vin consiste à placer les personnes en détention ou en garde à vue. Dans ce cas, le détenu est retenu en otage jusqu'à ce que quelqu'un paie. En général, des membres de la famille apporteront leur contribution pour régler le montant exigé. S'ils ne peuvent pas payer, la procédure pénale continue mais sans garantie d'équité. Très souvent, les gens qui ne peuvent pas payer pour être relâchés ne sont pas en position d'être représentés par un avocat commis d'office. C'est la raison pour laquelle beaucoup de gens en prison sont pauvres et/ou isolés.

**LA REDISTRIBUTION DE GAINS ILLICITES :** Selon des hauts-gradés des FSI, il y a un mécanisme de redistribution des sommes perçues par les agents des commissariats et de brigades. Les agents font le compte-rendu des sommes perçues et le chef de service les redistribue aux policiers. Il s'agit d'un mécanisme de don et contre-don qui fonctionne sur base de la confiance et des accointances professionnelles, ethniques ou familiales. Les chefs renforcent leur position de pouvoir auprès de leurs agents en leur donnant des opportunités de collecter de l'argent. Ceux-ci ont le devoir de restituer une partie de cet argent. Cet argent permettra au chef de consolider sa position en démontrant une puissance matérielle et en étant capable de donner de l'argent à ses supérieurs à lui. En voici un exemple : un policier a raconté qu'il avait réussi à retrouver des biens volés qui avaient été restitués à la victime. La victime pour remercier la police, a donné une enveloppe au chef d'unité. Le chef a distribué à toute équipe et a donné 100.000 FCFA au policier dont les actes avaient été déterminants pour la résolution de l'enquête. Selon ce policier, il s'agissait d'un chef honnête car certains gardent tout pour eux.

Par ailleurs, certaines personnes ont parlé du syndrome des patrons malhonnêtes au sein des FSI, qui gardent pour eux tout l'argent généré par la corruption et ne donnent absolument rien à leurs collaborateurs. Ce type d'attitude incite les agents de terrain à ne pas déclarer à leurs supérieurs les amendes collectées, et à les garder pour eux. Selon eux, « *Ils vont se servir sur le terrain.* »

Dans les tribunaux, il ne semble pas exister de système organisé analogue à celui découvert au niveau des FSI. Des pots-de-vin sont proposés aux greffiers et aux magistrats, ou exigés par les uns ou les autres, mais cela se passe dans la discrétion. Il est ainsi difficile de décrire le mécanisme précis qui est utilisé.

Il convient également de noter qu'il existe des conséquences si l'on ne participe pas à cette redistribution. On peut être relégué dans des « terres arides » et ne pas bénéficier d'opportunités lucratives, si l'on ne « présente pas un rapport ou ne rend pas des comptes » au chef. Cette expression signifie qu'il faut présenter un rapport non sur ses activités professionnelles

mais plutôt sur les ressources générées illégalement lors de ces activités, et sur la part qui a été réservée pour le patron. Selon un sous-officier de la police, « *Un bon chien est un chien qui rapporte du gibier* ».

**LA PROMOTION DE CEUX QUI SE CONFORMENT AU SYSTÈME :** Les autorités récompensent ceux qui se conforment à un système d'abus de pouvoir pour obtenir des enrichissements personnels. Les autorités récompensent ceux qui ramènent de l'argent et éloignent ceux qui n'en ramènent pas assez. Il s'ensuit la promotion des personnes corrompues à des postes à responsabilités et renforce les mécanismes de collusion et la loyauté basée sur les combines. Au fil du temps, un système de « pyramide » descendante se met progressivement en place, dans lequel tout le monde protège et contrôle tout le monde. Celui qui veut échapper au système est souvent exclu. Pour expliquer ce système de corruption, plusieurs personnes ont utilisé l'expression suivante : « *Le poisson pourrit la tête en bas* ». Par exemple, un greffier avait beaucoup d'expérience mais n'avait pas été nommé greffier en chef parce qu'il ne faisait pas partie de la bonne ethnie et n'était pas assez « flexible » pour ses supérieurs, et a dit « *j'ai une grande gueule* ». Dans ce cas précis, un homme plus jeune a été nommé greffier en chef.

### 4.3 LES FEMMES ET LES HOMMES ADOPTENT DES TACTIQUES DIFFÉRENTES

Les hommes et les femmes sont censés participer à la corruption à des degrés identiques. Des différences apparaissent cependant pour ce qui concerne les tactiques avec lesquelles ils/elles s'engagent dans ces pratiques.<sup>10</sup> Les hommes sont plus directs alors que les femmes tâchent de se montrer plus subtiles. Elles prennent davantage le temps pour construire une relation (ex : la conversation, le flirt) et, lorsqu'elles ont besoin de s'engager dans la corruption, les femmes peuvent proposer de se retirer dans un endroit discret pour mener une conversation avec les acteurs de la chaîne pénale à l'abri des regards.

---

## 5. LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE ET LA CORRUPTION

Les conversations sur la corruption dans la chaîne pénale et particulièrement dans le contexte du conflit Séléka/Anti-Balaka ont conduit à de nombreuses références à la communauté musulmane. Deux thèmes ont clairement émergé concernant la perception de la relation entre la corruption et la communauté musulmane.

**LA PERCEPTION SELON LAQUELLE LA CORRUPTION VIENT DE LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE.** De nombreuses personnes interviewées maintiennent que les pratiques de corruption viennent des musulmans. Elles affirment que, en tant que commerçants, les musulmans veulent que tous les conflits soient réglés le plus vite possible afin de pouvoir reprendre leurs activités —et proposent donc rapidement un paiement. Pour faciliter cela, il existe une croyance que les membres de la communauté musulmane établissent volontairement des relations avec les fonctionnaires et leur font des cadeaux pour acheter la complicité de personnes qui ont du pouvoir et sur lesquelles ils pourront compter en cas de besoin. Ceux qui partagent ce

---

<sup>10</sup> Les membres de l'équipe de recherche ont noté que pendant les entretiens, les femmes étaient en général moins désireuses de parler de la corruption. Certaines interviewées – en premier lieu des acteurs judiciaires – ont évité le sujet ou carrément refusé l'entretien.

point de vue déclarent qu'il est habituel de voir des « grands boubous » rendre des visites de courtoisie à des responsables qui viennent d'être nommés sans motif apparent. L'expression « grands boubous » désigne les gens riches et influents dans la communauté musulmane, en référence au vêtement musulman traditionnel appelé « boubou ». Une faible proportion de personnes qui ont ce point de vue ont exprimé une véritable colère envers la communauté musulmane, en la rendant responsable des difficultés que traverse le pays.

Pour illustrer la perception du lien entre la communauté musulmane et la corruption, on peut se tourner sur l'étymologie des mots utilisés. Le mot qui désigne la corruption en Sango est « goro » qui signifie noix de Kola. Or, les noix de Kola sont très appréciées dans la tradition arabo-musulmane. Elles sont offertes aux hôtes en guise d'amitié et de bienveillance. Cette tradition a été pervertie en RCA et symbolise maintenant l'achat d'une faveur.

La crise de 2013 semble d'avoir eu un effet sur les musulmans ; plusieurs acteurs de la chaîne pénale ont noté que les musulmans ont réduit leurs interactions avec les fonctionnaires. On s'aperçoit qu'ils agissent de manière plus discrète qu'avant la crise ; il y a moins de preuves de courtiser (par exemple, offrir des cadeaux) des policiers et des hauts fonctionnaires. Un chef d'unité de police a même considéré que cela avait entraîné une perte de revenus par rapport à avant la crise.

**LES MUSULMANS SONT DAVANTAGE « TAXÉS » :** Les musulmans se voient appliquer des 'droits' plus élevées que les autres citoyens de RCA lors de transactions issues de la corruption. Cette pratique discriminatoire vient d'une « présomption de richesse » due à leur réputation de commerçants. Dans le même temps, ils sont considérés comme moins éduqués, et les acteurs de la chaîne pénale pensent qu'ils sont plus faciles à tromper ou à menacer.

La volonté de la communauté musulmane de payer davantage et de payer vite peut n'avoir aucun rapport avec l'éducation, mais un lien direct avec sa culture et sa méfiance vis-à-vis de la chaîne pénale, qui est un secteur dans lequel cette communauté n'est pratiquement pas représentée. Les musulmans disent que, selon leur expérience, ils sont traités plus durement s'ils sont arrêtés. De plus, ils sentent – et ils ne sont pas les seuls à avoir cette perception—que s'ils sont engagés dans une procédure judiciaire et essaient de résister ou d'argumenter, ils aggravent leur cas et aboutissent à une privation de liberté. Dans cette perspective, la chaîne pénale est perçue comme un système d'oppression.

Par ailleurs, les membres de la communauté musulmane ressentent l'incarcération comme un déshonneur, et tous les membres de la famille essaieront de laver cette insulte. Par exemple, un musulman a raconté l'histoire de son imam, qui a montré du doigt une famille et prêché de ne pas suivre les traces du fils de cette famille qui était alors en prison. Les membres de cette communauté préfèrent fuir le système judiciaire le plus vite possible en payant le prix exigé sans discuter—et en proposant souvent de payer un prix élevé à titre préventif. Même si la personne qui est arrêtée n'a pas les moyens de payer, elle peut compter sur la solidarité de la communauté, qui récoltera des fonds pour aider un de ses membres qui a des ennuis.

Cette pratique, qui consiste à se retirer le plus vite possible de toute forme de confrontation avec la chaîne pénale, a créé une impunité *de facto*. Réciproquement elle a généré une frustration palpable dans d'autres communautés qui considèrent cette impunité comme un privilège indu, compte tenu du fait qu'ils ont (ou sont considérés comme ayant) plus d'argent. Ainsi par exemple, une émeute en 2016 a eu lieu à la prison de Ngaragba après la mise en libération provisoire injustifiée d'un membre de la communauté musulmane.

---

## 6. EXISTE-T-IL UNE RÉSISTANCE À LA CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE ?

Les acteurs de la chaîne pénale à Bangui indiquent que, même si elle est rare, la résistance à la corruption existe (c.-à-d., cela signifie opposer un refus à une demande d'aide de la part d'une relation ou ne pas accepter un pot-de-vin).<sup>11</sup> La rareté de ce phénomène peut être due en partie aux conséquences très dures qui sont prévisibles pour les résistants.

### 6.1 QU'EST-CE QUI PEUT MOTIVER UN INDIVIDU À RÉSISTER ?

Les motivations qui pourraient pousser un individu à résister à la corruption sont centrées sur deux aspects : la religion, le sens de l'honneur et l'éducation.

**LA RELIGION :** L'explication la plus fréquente de la résistance à la corruption est la religion. Des affirmations telles que la corruption est un péché, la crainte de la colère divine ou la persuasion des leaders religieux locaux sont les raisons essentielles invoquées pour qu'un individu puisse prendre la décision de résister à la corruption en tant que pratique. Il est intéressant de noter que, dans un pays chrétien et musulman (entre autres religions) il n'y a pas de distinction exprimée – par le groupe de répondants majoritairement chrétien – sur des motivations différentes pour résister parce qu'on est chrétien ou musulman.

**LE SENS DE L'HONNEUR :** La deuxième motivation la plus fréquente pour résister est le sens de l'honneur. L'honneur est mis en relation avec l'intégrité personnelle et il est défini comme le fait de résister pour préserver un sentiment individuel de « faire ce qui est bien ». Il a été aussi mentionné par les acteurs de la chaîne pénale pour exprimer que respecter les engagements professionnels pris lors de sa nomination à une charge publique (c'est-à-dire pour préserver son « honneur professionnel »).

Dans une moindre mesure, le rôle de l'éducation a été également évoqué. Il peut s'agir de l'éducation scolaire mais aussi de la façon dont on a été élevé par ses parents.

### 6.2 QUI ET COMMENT ?

L'équipe a mis à jour peu de schémas sur la question de savoir qui sont les résistants à la corruption. Aucun groupe particulier (genre, religion, éducation, corps, niveau hiérarchique) n'est apparu dans les données. On peut donner quelques précisions concernant la façon dont les acteurs de la chaîne pénale peuvent éviter d'être soumis à des pratiques de corruption, mais les données sont cependant peu nombreuses. Les tactiques de résistance à la corruption consistent à :

- Retarder la mise en œuvre de demandes contraires à la loi formulées par la hiérarchie, pour voir si la demande sera réitérée ou si le supérieur l'aura oubliée une fois la pression retombée,
- Cultiver les relations avec d'autres personnes intègres et garder une distance professionnelle avec les autres,
- Transmettre les dossiers sensibles à ses supérieurs afin d'éviter d'être la cible de pressions.

---

<sup>11</sup> Les répondants qui déclarent que la résistance à la corruption existe étaient beaucoup plus enclins à le faire lorsqu'ils s'adressaient à un membre international de l'équipe que lorsqu'ils parlaient à un membre national de l'équipe. L'équipe n'a pas pu déterminer s'il s'agit d'un véritable biais provoqué par l'interviewer ou d'une conséquence de la méthodologie d'entretiens semi-directifs.

## 6.3 QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

---

***Si quelqu'un demande un service, vous êtes priés de le rendre, même si c'est contraire à votre propre éthique. Un refus vous met en situation d'opposition et ça peut être dangereux »***

---

Les conséquences sont graves pour ceux qui résistent à la corruption. L'isolement et la marginalisation vis-à-vis des relations personnelles et des collègues de travail est une réaction habituelle. Cela va bien au-delà d'une conséquence sociale, mais pourrait mettre en danger la vie des personnes concernées car les relations ont une fonction de réseau de survie dans le contexte de la RCA. Un petit nombre de répondants a même affirmé que lorsque des individus résistent, ils mettent en danger leur propre vie ou celle de leurs proches.

**CONSÉQUENCES VENANT DE LA FAMILLE :** Quand les attentes familiales ne sont pas satisfaites (ex : un cousin n'est pas remis en liberté, l'affaire d'une belle-mère n'est pas annulée), les conséquences pour les acteurs de la chaîne pénale sont sans doute les plus sérieuses. La marginalisation de la part de la famille signifie davantage qu'une mise à l'écart sociale même si cela en fait partie. Cela induit une perte de la confiance de la famille qui ne sera donc plus là pour aider en cas de besoin. En plus de la perte de cette relation pourrait également vouloir dire que la famille a l'intention de chercher à se venger.

La résistance aux pressions familiales est punie selon l'impact du refus, et en fonction de la proximité de la relation. La sanction peut consister à :

- Etre catalogué avec une mauvaise réputation (de méchant, d'égoïste, de négligent...)
- La propagation de rumeurs malveillantes
- L'isolement et le rejet ; personne ne vient plus aux événements familiaux et amicaux
- Actes offensifs tels que le divorce, l'éloignement des enfants, la vengeance.

Dans un pays où le gouvernement n'apporte aucune protection et où la sécurité est assez précaire, la famille constitue la meilleure des assurances pour la maladie, le chômage et la retraite. Le fait de risquer une mise à l'écart est très dangereux. Un officier de police a déclaré qu'il vaut mieux enfreindre la loi (parce qu'on peut trouver des arrangements) qu'amener la famille à vous tourner le dos. Dans cette perspective, il y a un proverbe Sango qui dit : « *Malheur à l'homme seul* ».

***« Si on décide de ne pas répondre aux demandes de la famille, on rompt l'équilibre »***

---

**CONSÉQUENCES VENANT DES COLLÈGUES :** Les collègues de travail eux non plus ne tolèrent pas que quelqu'un ne se conforme pas aux attentes en matière d'appui, bien que les conséquences venant de la famille soient plus sévères et présentent plus de risques pour un individu. Si quelqu'un a choisi de ne pas aider une personne à un échelon supérieur dans la hiérarchie, la réaction habituelle consiste à être rétrogradé ou transféré dans un lieu peu agréable ou « aride » (c'est-à-dire une affectation qui n'offre pas de supplément de revenu potentiel).

Parmi les collègues de travail, la conséquence principale est la coupure par rapport aux réseaux. Ce type de marginalisation est souvent attribué à la perte de la confiance, et conduit à rejeter quelqu'un hors du 'groupe', parfois avec des sobriquets ou des moqueries négatives. Certaines sources ont noté que les collègues peuvent aller plus loin et chercher à se venger, peut-être pas immédiatement mais lorsque l'occasion se présentera. L'expression utilisée est la suivante : « *avoir une dent gardée* » ce qui signifie que, le jour où vous aurez besoin d'aide, lorsque par exemple le dossier de votre fils arrivera sur le bureau de votre collègue, vous devrez faire attention et vous assurer qu'il ne prendra pas sa revanche en manipulant le dossier.

Il y a une exception à cette dynamique : un acteur de la chaîne pénale peut choisir de refuser un pot-de-vin sans conséquences de la part de ses collègues si l'affaire ne les concerne pas. Le seul risque à long terme est de ne pas réussir à rapporter de l'argent à son patron et de prendre ainsi le risque de ne pas être soutenu par ce dernier pour une promotion, et d'être traité avec ironie de « *saint*. »

## 6.4 QUELLES SONT LES ATTITUDES VIS-À-VIS DE LA CORRUPTION ?

Même si la résistance est rare, cela ne veut pas dire que les gens sont d'accord avec la corruption. Les données suggèrent que la majorité des gens ont le sentiment que la corruption a des effets négatifs sur la paix et le développement économique du pays. Les catholiques évoquent souvent la peur de Dieu parce que la corruption est clairement identifiée comme un péché. A l'inverse, personne n'a parlé des avantages de la corruption ou des raisons pour lesquelles elle est tellement systématique.

Même si la corruption est un système généralisé qui suit des « règles » claires, la majorité des gens refusent d'être qualifiés eux-mêmes de corrupteurs. La corruption est largement désapprouvée et les gens préfèrent la garder secrète. L'honneur est une valeur souvent mentionnée par les fonctionnaires. De plus, une façon de discréditer quelqu'un consiste à lancer une rumeur selon laquelle cette personne est corrompue et n'est pas digne de confiance.

La grande majorité des gens condamnent directement les pratiques de corruption mais se sentent obligés de participer au système. Ils se considèrent comme des victimes : « *J'ai un sentiment de malaise, d'impuissance et de frustration* » du système. Même si les répondants sont eux-mêmes en position d'autorité, ils se sentent en général impuissants et font porter la responsabilité sur leurs supérieurs ou l'environnement économique. Il semble qu'il y ait une dilution de la responsabilité. « *On est obligé de faire avec* » est une formule habituelle. Cela veut dire que les fonctionnaires de la chaîne pénale sont aussi de simples participants quand les demandes viennent de secteurs comme la santé ou l'éducation. On leur demande de corrompre des infirmières et des médecins pour être soigné rapidement et dans de bonnes conditions. Les mêmes règles s'appliquent à l'éducation, pour obtenir un diplôme ou une inscription pour les enfants.

---

## 7. POURQUOI LA CORRUPTION SE PRODUIT-ELLE ?

La corruption systémique risque d'être s'ancrée durablement dans un contexte pour plusieurs raisons. Certains de ces facteurs poussent (c.-à-d. moteur) la participation active des gens à la corruption, alors que d'autres facteurs permettent (c.-à-d. faciliter) la corruption. Les facteurs

ne fonctionnent pas d'une façon isolée ; plutôt qu'ils existent par rapport à d'autres facteurs, parfois renforçant tandis que d'autres fois diminuante. Par conséquent, il est important de comprendre à la fois les conducteurs et les catalyseurs, si l'on souhaite comprendre le système global.

## LES FACTEURS QUI CONDUISENT LES FONCTIONNAIRES À COMMETTRE DES ACTES DE CORRUPTION

**LE COMBAT POUR JOINDRE LES DEUX BOUTS:** Selon les répondants, la pauvreté qui existe parmi les fonctionnaires de la chaîne pénale, et particulièrement chez les fonctionnaires de police, les greffiers les agents pénitentiaires et les gendarmes en bas de l'échelle, est un des moteurs essentiels de la corruption. Les salaires de ces catégories sont situés entre 50 000 Francs CFA et 100 000 Francs CFA par mois. Selon la plupart des gens, il est pratiquement impossible d'assumer toutes les dépenses d'un foyer (ex : la nourriture, le logement, l'école, la santé, l'eau, l'électricité, les transports...) avec ce salaire. Les fonctionnaires en bas de l'échelle ont coutume de dire qu'ils n'ont pas la possibilité de « *joindre les deux bouts* ».

**Table 2. Prix commun de biens<sup>12</sup>**

Une bière normale :	CFA 750
Une bonne bière :	CFA 1000 - 1200
Les droits de scolarité pour un enfant pendant une année de scolarité : (y inclut les manuels et les carnets)	CFA 30,000
Une douzaine d'œufs :	CFA 1800
Une boîte de lait en poudre :	CFA 2500

Le défi de joindre les deux bouts est rendu encore plus difficile par d'autres facteurs, notamment :

- Le nombre d'enfants ;
- Le nombre de foyers (d'épouses) ;
- Le nombre de personnes à charge (parents, parents, neveux, nièces..) ;
- La hausse du coût de la vie et des produits de première nécessité, combinée avec l'absence d'augmentation de salaire proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie depuis plusieurs années ;
- Le gouvernement ne prend plus en charge le logement de certaines catégories de fonctionnaires car les infrastructures ont été détruites pendant la crise ;

Dans les rangs de la police, les auxiliaires de la police vivent cette situation au plus haut degré. En tant que membres non rémunérés de la police, ils sont obligés pour survivre de « taxer » la population, et ils n'ont absolument aucune conscience professionnelle.

**LA CUPIDITÉ ET LE STATUT SOCIAL :** La majorité des magistrats interviewés ainsi qu'une proportion moins importante des FSI considèrent que la cupidité et le besoin de démontrer son statut social constituent également des causes importantes de corruption. Selon eux, les magistrats sont bien payés et peuvent mener une vie décente et indépendante.<sup>13</sup> Mais le souhait de montrer

<sup>12</sup> Info d'un membre national de notre équipe de recherche à Bangui, le 19 septembre 2017.

<sup>13</sup> Un magistrat en début de carrière gagne 400 000 Francs CFA par mois (environ 728 \$) et le salaire peut atteindre 1,2 million .

son statut social à travers sa richesse et le désir d'avoir un train de vie qui dépasse ses moyens nécessite des ressources financières supplémentaires. Les illustrations de cette cupidité portent sur les biens ostentatoires (véhicules, maisons, bijoux, habits), l'envoi des enfants à l'étranger ou dans des écoles privées. La majorité des personnes a insisté sur le fait d'avoir plusieurs femmes<sup>14</sup> ou concubines comme une cause de la cupidité.

**LA PRESSION DES COLLÈGUES ET DE LA FAMILLE :** Les attentes des collègues et de la famille sont l'un des facteurs les plus importants qui conduisent à la corruption et ont tendance à amplifier les moteurs déjà mentionnés : les besoins, la cupidité et le statut social.

*La pression de la famille :* Les familles des fonctionnaires exercent souvent une pression pour satisfaire des besoins matériels (ex : une maison, une voiture, une école, une aide financière). Les besoins exprimés peuvent être essentiels ou vitaux mais aussi des produits de luxe. Les exemples donnés concernent les cadeaux pour une maîtresse, les frais de scolarité dans une école privée ou même les frais de deuil pour une tante décédée. La pression est justifiée pour des raisons de survie mais aussi parce que certains membres de famille pourraient vouloir obtenir un certain statut social.

Certaines familles demandent également des faveurs aux fonctionnaires mais qui ne sont pas de nature matérielle. Les demandes peuvent concerner une aide pour être recruté à l'Ecole de la magistrature ou dans les écoles de police et de gendarmerie ; une intervention pour le compte d'un collègue pour influencer sur une décision ; une influence directe sur une décision d'un tribunal ou bien l'obtention d'une remise en liberté.

Selon plusieurs acteurs de la chaîne pénale, les pressions proviennent en partie de la perception selon laquelle en tant que fonctionnaire de la chaîne pénale, l'on a beaucoup d'argent et beaucoup d'influence. Ce sont des fonctions qui sont associées à un statut de pouvoir et de contrainte. Par conséquent, les demandes sont fréquentes. Dans ces cas-là la pression de la famille ne porte jamais sur le fait de pratiquer des actes de corruption pour augmenter les ressources financières. C'est un tabou, un secret qui est laissé à la discrétion du fonctionnaire ; toutefois, le fait d'ignorer ces demandes a des conséquences graves.

L'importance des pressions exercées sur les acteurs de la chaîne pénale est en lien avec le degré de proximité de la relation concernée. En effet, quand on parle des familles en RCA, elles vont au-delà de la famille nucléaire, et incluent les grands-parents et les petits-enfants de la lignée directe ou indirecte. On parle de la famille à manches longues. « *Le beau-frère, du beau-frère du procureur est le beau-frère du procureur.* »

*La pression des collègues :* Au sein de la chaîne pénale, la pression peut aussi être exercée entre collègues en raison de l'attente selon laquelle les collègues ont une obligation de s'aider les uns les autres. L'attente concernant cette entraide est très forte vis-à-vis des promotionnaires des écoles comme l'Ecole de la magistrature. Certains magistrats expliquent qu'ils sont obligés de s'entraider parce que le corps de la justice est de taille très restreinte et que, tout au long de leur carrière, les chemins des magistrats se croisent toujours. Si l'un d'entre eux refuse d'aider un collègue, les gens penseront : « aujourd'hui c'est ton tour, on attendra le nôtre. »

*La pression de ceux qui vous sont affiliés :* Outre la famille et les collègues, un individu peut être également soumis à la pression de ses relations personnelles, de membres de son groupe ethnique, de son église, ou de son quartier, ou de toute autre communauté à laquelle il appartient. Même dans ces cas-là, le refus d'aider peut-être puni par une exclusion ou des actes

<sup>14</sup> Le Code civil centrafricain reconnaît la polygamie avec une limite de quatre épouses

de revanche. Tout le monde fait attention au refus, car nul ne connaît jamais l'ampleur des relations de la personne et sa capacité de nuisance.

**LA PEUR :** La participation à la corruption n'est pas un acte volontaire pour de nombreux membres de la chaîne pénale. La peur joue un rôle important dans les décisions car il peut y avoir des conséquences significatives pour celui qui est considéré comme pas assez flexible. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de résister *activement* à la corruption pour en subir les conséquences.

Les subordonnés au sein de la chaîne pénale se soumettent aux instructions qui leur sont données par des fonctionnaires de niveau supérieur car ils craignent les sanctions administratives. Il peut aussi y avoir des « mutation – sanction » dans des régions isolées qui ne permettent pas d'accéder à une qualité de vie décente en raison du manque d'écoles et d'infrastructures sanitaires. Il existe aussi la peur de ne pas être pris en compte pour une promotion si l'on ne se conforme pas à ces pratiques établies. Enfin, il existe la peur des représailles. Si un acteur de la chaîne pénale n'aide pas un collègue maintenant, on attendra que l'individu soit vulnérable et on prendra sa revanche.

**LES ACTEURS DE LA CHAÎNE PÉNALE ONT PERDU LEUR ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE :** Les acteurs de la chaîne pénale pensent qu'un des principaux facteurs à l'origine de l'extension de la corruption est le manque de dévouement professionnel. Les lacunes de la formation professionnelle, la pauvreté des fonctionnaires, l'effondrement des valeurs morales dû à la crise, la cupidité, l'inexistence d'un code de déontologies, le manque de contrôle et de sanction sont autant de causes avancées pour justifier le manque de conscience professionnelle des acteurs. Selon certains, les jeunes n'embrassent plus maintenant la carrière de la magistrature ou des forces de l'ordre par vocation mais simplement pour avoir accès à des fonctions de pouvoir et d'argent facile. Un magistrat a résumé la pensée des fonctionnaires du système judiciaire en disant, « *Pourquoi travailler dur pour un pays qui ne fonctionne pas ?* »

## 7.2 LES FACTEURS QUI CONDUISENT LES CITOYENS À CORROMPRE LES ACTEURS DE LA CHAÎNE PÉNALE

**POUR FAIRE « FONCTIONNER » LA CHAÎNE PÉNALE : FAIRE** fonctionner la chaîne pénale peut vouloir dire le faire conformément à la loi, ou bien à l'avantage d'un individu. Rien de tout cela ne se produit, selon le point de vue d'un citoyen, sans une forme de 'contribution', qu'elle soit monétaire ou qu'elle corresponde à une influence. Cet état de fait génère trois motifs habituels pour lesquels les citoyens impliqués dans une procédure judiciaire cherchent à corrompre les acteurs de la chaîne pénale : pour accélérer le processus, gagner et sortir.

*Pour accélérer le processus légal :* Comme dit précédemment, sans un incitant tant au niveau pécuniaire que relationnel auprès du système judiciaire, le dossier a très peu de chances d'avancer. En plus, la justice est particulièrement lente suite au manque de moyens humains, logistiques et financiers dont elle dispose. Dans cette situation, celui qui paye le mieux est le mieux servi. Une animatrice dans une ONG juridique résume la situation en disant « *je pense qu'au niveau de la justice, on a un fonctionnement en deux temps : une justice rapide pour les riches et une justice lente pour les plus pauvres* ».

*Pour gagner un procès :* si on veut gagner son procès et obtenir soit son acquittement soit la condamnation de l'autre partie, il semble obligatoire de devoir payer une somme d'argent ou de faire intervenir une relation.

*Pour sortir de la chaîne pénale* : Il existe également une tendance parmi les citoyens embourbés dans un processus judiciaire à préférer payer directement pour sortir du système. Car comme le dit un des répondants, « *Il n'y a pas de justice à la police.* » Cette conviction est soutenue par le sentiment selon lequel la chaîne pénale est un système d'oppression qui conduit rapidement à une perte de liberté.

Un autre motif pour lequel on fait fonctionner la chaîne pénale – pour les citoyens comme pour les acteurs de la chaîne pénale, mais dans des proportions nettement moindres que pour les aspects précédents — est de se débarrasser d'un « fardeau ». La chaîne pénale est utilisée pour envoyer au loin des personnes dont on ne peut plus s'occuper comme les enfants d'une nouvelle épouse, les parents âgés ou les orphelins qui étaient venus vivre dans le foyer.

**LA JALOUSIE ET LA VENGEANCE:** La jalousie et la vengeance sont des moteurs de corruption au sein de la chaîne pénale. Ce dernier est ainsi utilisé par des citoyens qui vont payer les FSI ou les juges pour, lorsqu'ils amènent un dossier :

- Se venger d'une personne en la faisant enfermer ou « discipliner » par la police ;
- Envoyer un rival au loin et en retirer un avantage en lui prenant sa femme ou sa maison, en le dépossédant de ses biens matériels, ou en le privant de ses moyens de subsistance. Par exemple, un procureur a reçu 100 000 Francs CFA (182 USD environ) de la part du patron d'une mine pour arrêter des artisans mineurs qui lui faisaient de la concurrence.

Ces actes de vengeance peuvent être commis à l'aide d'accusations de sorcellerie, qui est un crime en RCA. Par exemple, dans l'une des régions du pays, des fermiers avaient obtenu un meilleur rendement que leurs voisins. Ils ont été accusés de sorcellerie uniquement pour cette raison. Les femmes souffrent de cette situation de façon disproportionnée, car plus de 50 % de celles qui sont en prison sont incarcérées à la suite d'une accusation de sorcellerie.<sup>15</sup>

### 7.3 LES NORMES SOCIALES ET LES MODÈLES MENTAUX

Les normes sociales et les modèles mentaux constituent deux facteurs clés d'influence sur les comportements. Un modèle mental est un état d'esprit psychologique en relation avec une action —qui est normalement inconsciente, automatique ou incontestable. Dans ce cadre, un modèle mental est largement responsable de la façon dont les gens comprennent leur environnement. Par exemple, lorsqu'il cherche désespérément à faire sortir de prison un parent, un citoyen peut être animé par l'idée selon laquelle « mon cousin peut mourir si je ne le sors pas de là ! »

D'autre part, une norme sociale est une règle non écrite qui provient d'une interaction sociale guidant le comportement. Un comportement est motivé par une norme sociale lorsqu'il est typique et approuvé dans un groupe et que le non-respect de ce comportement entraînerait une sanction négative. Par exemple, les individus qui s'engagent dans des actes de petite corruption pourraient être influencés par la norme sociale sous-jacente, « c'est tout à fait normal ; tout le monde le fait. » Un acteur de la chaîne pénale risque de faire l'objet de violences verbales ou d'autres formes d'ostracisme social pour un refus.

Les normes sociales jouent un rôle important à Bangui en raison de la population peu nombreuse. Il était mentionné que tout le monde se connaît, mis en évidence avec la déclaration : « *Le beau-frère, du beau-frère du Procureur est le beau-frère du Procureur* ». Cela accroît le besoin de se conformer avec les attentes sociales.

<sup>15</sup> Ce chiffre provient de recherches en cours, menées par un membre de l'équipe de recherche.

**LES NORMES SOCIALES : UTILISER SA FONCTION POUR AIDER LES MEMBRES DE SON CERCLE :** Pour un acteur de la chaîne pénale, il va de soi qu'il a le devoir d'utiliser sa fonction pour apporter de l'aide à toute personne se trouvant dans son cercle personnel ou professionnel qui rencontre un problème juridique. Ce comportement témoigne de la valeur de la solidarité qui résulte d'une longue exposition à une chaîne pénale prédatrice, au manque de sens du service public parmi les fonctionnaires, combiné avec l'incertitude régnant actuellement en RCA et les mœurs culturelles. Il semble que cette norme sociale soit encore plus contraignante dans des corps hiérarchiques comme le Ministère public, la police et la gendarmerie.

En outre, une personne qui refuse de se soumettre pourrait être considérée comme « méchant » ou « égoïste. » Ces étiquettes vont au-delà d'une simple formule ; elles signalent qu'une personne a violé une composante essentielle de la relation et est ainsi bannie implicitement du cercle. La famille, les amis et les collègues de cette personnes ne seront plus enclins à l'aider ou à aider sa famille si elle/il rencontre ultérieurement des difficultés juridiques, économiques ou des problèmes de santé. Pour ceux qui violent cette norme sociale, les mémoires sont longues.

Cette règle ne connaît pratiquement aucune exception. Cependant, si le crime est trop grave (comme la pédophilie) ou s'il concerne un multirécidiviste, le fonctionnaire peut être dispensé d'apporter une assistance sans risquer de sanctions sociales. Il peut également prouver qu'il a fait tout son possible pour faire pencher la balance mais qu'il n'avait pas assez d'influence.

**LA NORME DE LA CHAÎNE PÉNALE : LA CULTURE DU « COMPTE-RENDU » :** Au niveau des FSI lorsqu'une personne se trouve à un poste, il doit faire le « compte-rendu » de ses gains à ses chefs et leur prévoir une part en signe de respect et de reconnaissance pour le poste. Il doit également assurer la redistribution de sommes obtenues à ses subalternes. Le refus de se soumettre à ces règles va entraîner des rumeurs négatives sur l'agent, il va être isoler dans son service ou muter sur « des terres arides ». Les agents qui sont sous sa responsabilité ne vont plus le considérer comme un chef et vont refuser de lui faire le « compte-rendu » et donc diminuer son pouvoir d'influence car il aura moins de rentrée financière.

**UN MODÈLE MENTAL : LA JUSTICE N'EXISTE QUE POUR LES RICHES ET CEUX QUI ONT DES RELATIONS :** Il est clair que les citoyens pensent que la justice n'est à la portée que de ceux qui sont riches et qui connaissent les bonnes personnes (c'est-à-dire dans l'ethnie, la famille, à l'école, dans les relations personnelles, au travail, etc.) Cette perception influence toutes les interactions avec la chaîne pénale, de la police à la prison, étant donné que le citoyen moyen ne croit pas qu'il/elle sera traité(e) selon la loi ou de façon juste.

**UN MODÈLE MENTAL : L'AVENIR EST INCERTAIN—PRENDRE CE QU'ON PEUT MAINTENANT :** Une perspective à court terme domine la prise de décisions. Les cycles de violence que le peuple de RCA a connu, marquée par une grande brutalité lors de la crise la plus récente et la violence actuellement présente dans l'arrière-pays, a donné aux citoyens et aux acteurs de la chaîne pénale une sorte de sentiment d'urgence pour accumuler des biens. Il existe un sentiment selon lequel il faut reconstruire aussi vite que possible puisque l'avenir est très incertain.

**LE MODÈLE MENTAL MUSULMAN : LA POLICE FERA PREUVE DE DISCRIMINATION CONTRE MOI :** L'équipe de recherche a l'impression que l'histoire des relations entre chrétiens et musulmans en RCA a créé un modèle mental parmi les membres de la communauté musulmane qui influence toutes les interactions avec la police. « La police fera preuve de discrimination contre moi » semble être l'affirmation type de la communauté musulmane. Ses membres ne

pensent pas que la police les traitera de manière juste, et le comportement qui en résulte est infléchi en conséquence, y compris avec des paiements à titre préventif, la volonté de développer les relations avec des fonctionnaires, et l'évocation de paiements au titre de la solidarité de la communauté pour sortir ses membres de la chaîne pénale.

#### **LE MODÈLE MENTAL DES ACTEURS DE LA CHAÎNE PÉNALE : LES MUSULMANS VONT PAYER PLUS**

: Il existe une perception chez les acteurs de la chaîne pénale selon laquelle la communauté musulmane est prête à payer davantage pour éviter d'être prise dans les filets de la chaîne pénale. Ils pensent que c'est vrai à cause de la prédominance des commerçants dans cette communauté et de la honte associée au fait d'être accusé d'une infraction. Cette croyance influence les choix opérés par les acteurs du système de la chaîne pénale, pour déterminer par exemple qui approcher et combien exiger, sur la base des hypothèses concernant la volonté de payer et la capacité à le faire.

### **7.4 LES CATALYSEURS**

Outre les causes de corruption profondément enracinées, certains facteurs de contexte facilitent les abus de pouvoir pour un enrichissement personnel. Bien qu'ils soient importants pour la poursuite des pratiques de corruption, ces facteurs sont distincts des moteurs (c'est-à-dire des causes) de la corruption.

**LE RÔLE DES AUTORITÉS POLITIQUES ET HIÉRARCHIQUES** : Pour la majorité des répondants, les autorités gouvernementales sont considérées comme la classe la plus corrompue. Les autorités utilisent leurs contacts et leur argent pour se protéger eux-mêmes et s'enrichir. En se comportant ainsi, les autorités donnent le mauvais exemple à leurs subordonnés et à la population en général. Certaines personnes ont fait référence à la corruption à grande échelle révélée pendant la transition gouvernementale (par exemple le don angolais, l'achat d'une maison à Paris, ou autres) comme un véritable tournant, parce que cela a eu pour effet de diminuer la culpabilité ressentie par les fonctionnaires de moindre niveau pour avoir abusé de leur pouvoir en vue d'un enrichissement personnel.

**« Si les chefs le font, ce n'est pas nous qui allons changer le pays »**

**LE FAIT D'ÊTRE CORROMPU NE PRÉSENTE PAS DE CONSÉQUENCE** : Une conséquence de l'importance de la corruption pratiquée par l'élite politique est l'impunité totale dont bénéficient ceux qui pratiquent la corruption sous quelque forme que ce soit. Les institutions mandatées pour contrôler et inspecter ne fonctionnent pas.

Plusieurs officiers de police ont dénoncé le fait qu'aucune action disciplinaire n'a jamais été intentée contre des officiers de police notoirement corrompus. Il semble que le bureau de l'Inspecteur général des services de police n'a pas suffisamment de moyens pour lancer des enquêtes. Il existe une perspective positive possible avec le Conseil de discipline de la police qui a été réactivé récemment et semble résolu à poursuivre les faits de corruption.

La majorité des magistrats interrogées a dénoncé le climat d'impunité dans la justice. Il n'y a plus eu de révocation de magistrats depuis les années 90. Même si plusieurs enquêtes ont été diligentées par l'Inspection Générale et ont abouties à des propositions de sanctions importantes dont la révocation, elles n'ont soit pas été entérinées par le Conseil Supérieur de la

Magistrature soit pas mis en exécution par le Chef de l'Etat. Les sanctions choisies sont souvent une simple mutation dans un autre tribunal. Par ailleurs, plusieurs magistrats pensent que le précédent Inspecteur Général a été relevé de ses fonctions car il a été trop zélé lors de ses enquêtes.

Enfin, aucune personne interrogée n'a le souvenir de justiciables qui auraient été poursuivis ou condamnée pour tentative de corruption. Il y a une impunité complète « *alors pourquoi ne pas essayer ?* ».

Il n'y a pas de référence, dans les entretiens avec des gendarmes, à un manque de sanction ou de supervision de la part de la hiérarchie. L'équipe de recherche pense que cela est probablement dû à une plus grande loyauté dans la gendarmerie et à la volonté de protéger sa réputation, puisque les données indiquent clairement que la corruption y est une pratique courante.

**LES FAIBLESSES DU GOUVERNEMENT :** Le gouvernement montre plusieurs défaillances qui facilitent la corruption à l'intérieur de la chaîne pénale. Comme un fonctionnaire de police de haut niveau l'a signalé, « *S'il n'y a pas d'arbitre, c'est le chaos qui domine.* »

*Une formation de qualité insuffisante :* La formation dispensée aux magistrats, à la police, aux gendarmes et aux greffiers est perçue comme étant de qualité insuffisante. Sa durée a été raccourcie au cours des dernières années, en raison du manque de moyens financiers de la part du gouvernement— et les thématiques du professionnalisme et de l'éthique n'ont pas été suffisamment intégrées. Dans le cas des officiers de police judiciaire (OPJ), par exemple, ils n'ont pas tous été formés. Selon un procureur, plusieurs d'entre eux n'ont pas compris exactement leur rôle, car il est fréquent que le procureur doive classer sans suite des affaires transmises par les OPJ, parce qu'il s'agit des matières civiles.

*La gestion de la carrière basée sur le mérite n'existe pas :* Il n'existe pas une politique de carrières qui permettent aux agents de prévoir leur avancement et leur progression salariale. Cette absence de prévisibilité les pousse à user de stratégie pour être promu et à essayer de profiter des opportunités de corruption quand ils sont à des postes « juteux » car « *on ne sait jamais ce que les lendemains réservent en RCA* » et on peut toujours être sous le coup d'une « mutation – sanction ». Au niveau de la Justice, le principe d'inamovibilité des magistrats du siège prévu par la constitution et le statut de la magistrature n'est pas respecté et les « mutations – sanctions » sont fréquentes. Au niveau de la police, ces dernières années, les augmentations de grade n'ont pas été respectées et donc il n'y a pas eu de valorisation des salaires et des bons états de service.

*Les enquêtes insuffisantes ouvrent la porte à la manipulation :* Presque l'ensemble des enquêtes sont basées sur la preuve testimoniale et sont donc plus facilement sujettes à la manipulation. Plusieurs enquêteurs pensent qu'une amélioration et la diversification des techniques d'enquête (analyse ADN, photos, empreintes, vidéo-surveillance, autopsie, police scientifique, gestion des pièces à conviction) pourraient réduire les cas de corruption au niveau de la chaîne pénale. Un gendarme a raconté qu'il avait monté une enquête à l'aide de vidéosurveillance pour attraper un voleur en flagrance. Alors que le voleur était mis en garde à vue, un juge a téléphoné pour essayer de le faire libérer. Le gendarme a montré le film établissant les faits sans équivoque au juge et celui-ci a dit : « *dans ce cas, je ne peux plus rien faire pour lui.* »

*Manque de ressources* : Les institutions de la chaîne pénale n'ont pas les moyens nécessaires pour exercer leurs missions. Elles sont souvent obligées de demander de l'argent aux citoyens pendant les procédures, pour acheter des fournitures de bureau ou assurer la maintenance de leurs ordinateurs et de leurs véhicules. Cependant, comme cela a été décrit plus haut, des agents profitent de ces demandes pour exiger davantage que le coût des matériels.

**L'IGNORANCE DE LA POPULATION** : L'ignorance de la population au sujet des procédures pénales permet aux acteurs de la chaîne pénale d'en profiter en trompant les citoyens ou en exigeant des paiements indus. Les citoyens ont le sentiment que l'analphabétisme et le manque d'éducation conduisent les gens à essayer de corrompre les fonctionnaires sans qu'ils se rendent compte qu'ils commettent une infraction. Ils considèrent simplement cela comme la manière habituelle de résoudre un problème.

**L'AFFLUX MASSIF DE FONDS INTERNATIONAUX** : Quelques intervenants estiment que l'afflux massif de fonds post-conflit a été de nature à renforcer les mécanismes de corruption. Selon eux, les fonctionnaires ont vu des opportunités de mobiliser des ressources financières supplémentaires dans les programmes d'assistance destinés à réformer la justice et la police. Une manière de récompenser les subordonnés loyaux a été créée avec une grande partie des programmes, y compris les fonds destinés au renforcement des capacités. Plutôt que d'envoyer en formation des gens qui en ont besoin, les listes établies par le gouvernement sont constituées de ceux que l'on veut récompenser en leur donnant accès au perdiem.

De plus, certains intervenants se demandent si le renforcement organisationnel des institutions (ex : l'infrastructure, les véhicules, les fournitures, la formation et autres) de n'a pas augmenté leur performance à la corruption. Quand des projets appuient l'achat d'une flotte de voitures sans en assurer la maintenance et le carburant, cela crée le risque que des fonctionnaires accentuent la pression sur le public pour pouvoir conserver les véhicules en état de fonctionnement.

**LA CULTURE DES CADEAUX** : Les répondants suggèrent que la culture de la remise de cadeaux en RCA facilite la corruption. Il est normal dans cette culture d'offrir des cadeaux car c'est une marque d'amitié et de respect. Cependant, l'on peut chercher fréquemment ainsi à obtenir des faveurs de la part de quelqu'un, maintenant ou plus tard. Il semble que ce contexte soit plus prononcé dans la communauté peulh<sup>16</sup>, dans laquelle il est normal d'offrir des cadeaux aux autorités. Dans un système de justice coutumière, il est également nécessaire d'offrir un cadeau au chef du quartier avant d'être autorisé à présenter des griefs et obtenir un jugement de sa part.

---

## 8. COMMENT LE SYSTÈME DE CORRUPTION A-T-IL CHANGÉ AVEC LA CRISE ?

Près des trois quarts des personnes interviewées pensent que la crise qui a commencé à se déployer en 2013 a eu un impact sur la corruption actuelle. Certains pensent qu'elle a renforcé les moteurs et les catalyseurs de la corruption, alors que d'autres affirment que la crise en a généré de nouveaux. Un représentant du ministère de la Justice l'a bien résumé : « *La*

---

<sup>16</sup> La majorité de la communauté peulh est de confession musulmane.

*corruption est comme un animal qui a été élevé à la paille et au grain. En période de conflit, il grossit et en période de paix il maigrit. La guerre est un pâturage pour la corruption.* » La vision alternative est que rien n'a changé parce que la corruption a toujours été là.

### **La corruption, une cause de la crise**

Pendant les entretiens, vingt personnes ont identifié spontanément la corruption comme l'une des causes de la crise à laquelle la RCA a été confrontée en 2013. Trois thèmes ont émergé dans les explications. En premier lieu, la population musulmane est victime de discrimination de la part de la chaîne pénale. En second lieu, le manque d'impartialité dans la chaîne pénale et l'impunité des gens riches ont découragé les citoyens de recourir au système judiciaire. Au lieu de cela, ils exercent une justice privée. Cela a généré des cycles de vengeance qui constituent un facteur important de la diffusion de la violence. Enfin, il a été affirmé que les fonctionnaires de RCA accordaient la nationalité aux étrangers en vendant des certificats de naissance, des passeports et des cartes d'identité. L'afflux d'étrangers cherchant à accéder aux services administratifs, au commerce et aux ressources naturelles est ressenti comme un facteur important de déstabilisation du pays.

## **8.1 LA CRISE A RENFORCÉ LES MOTEURS ET LES CATALYSEURS DE LA CORRUPTION**

**LA CRISE A RENFORCÉ LA PAUVRETÉ QUI A CRÉÉ DAVANTAGE DE CORRUPTION.** La crise a rendu plus difficile la satisfaction des besoins fondamentaux. Beaucoup de fonctionnaires confirment qu'ils ont perdu leurs biens pendant la crise, ce qui a conduit leur famille à la pauvreté. Un sous-officier en donne un exemple éloquent. Avant la crise, il avait quatre maisons. Maintenant, il loue son logement puisque les quatre maisons ont été détruites. Depuis l'arrêt des hostilités, tous les fonctionnaires essaient de reconstruire leur patrimoine par tous les moyens possibles. L'accumulation rapide de biens est importante parce que l'avenir est perçu comme très incertain—un sentiment que l'on a acquis en faisant l'expérience de cycles de violence répétés en RCA.

**DES GENS VIVENT AU-DESSUS DE LEURS MOYENS.** Pendant la crise, les fonctionnaires n'étaient pas payés pendant trois ou quatre mois d'affilée. Selon un petit nombre de personnes, les acteurs de la chaîne pénale étaient obligés, pour survivre, de faire payer les coûts aux personnes qui utilisaient les services publics. Avec une quasi-absence d'autorité gouvernementale, certains fonctionnaires ont pu mettre en place un train de vie qui excédait leur salaire. Pour maintenir un niveau de vie élevé, ils sont maintenant obligés de continuer des pratiques de corruption.

**LA PERTE DES VALEURS AFFAIBLIT L'INTÉGRITÉ.** Certains répondants ont souligné la perte du respect, de l'intégrité et de la dignité qui résulte de la crise, des valeurs qui sont associées au service public en général et aux fonctions judiciaires en particulier. Selon eux, les chefs de service ont particulièrement perdu ces valeurs.

## 8.2 UN NOUVEAU MOTEUR : LA PEUR DES REPRÉSAILLES EXERCÉES PAR DES MEMBRES DE GROUPES ARMÉS

Les répondants ont le sentiment que la crise Séléka-Anti-Balaka a généré un nouveau moteur dans le système de corruption : la peur des représailles de la part de membres de groupes armés. Dans une nouvelle forme de favoritisme, les acteurs de la chaîne pénale accordent des faveurs aux milices armées par crainte de représailles contre eux-mêmes et leurs familles. Deux exemples de représailles ont été donnés par des magistrats. Un magistrat a été assassiné pendant la crise, car il était la cible d'une vengeance par des membres d'une milice, et un autre a été assassiné à Bria parce qu'il travaillait pour la Cour pénale internationale. Bien que la peur existait déjà comme moteur de la corruption, il s'agissait presque exclusivement de la peur d'actions commises par des membres de la chaîne pénale. La crainte actuelle concerne un acteur extérieur qui représente une menace physique plus concrète.

## 9. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE ?

A quelques rares exceptions près, les citoyens et les acteurs de la chaîne pénale à Bangui reconnaissent les conséquences négatives catalysées par la corruption. La plupart de ces conséquences sont significatives et impactent la société dans son ensemble.

### 9.1 L'IMPUNITÉ POUR CEUX QUI COMMETTENT DES INFRACTIONS

La majorité des répondants ont mentionné clairement les relations entre la corruption et l'impunité pour ceux qui commettent des crimes. Selon eux, la chaîne pénale ne condamne pas les personnes coupables d'infractions ; au contraire, la corruption permet aux coupables d'éviter la sanction et facilite les évasions – à tel point que les coupables reviennent dans le quartier pour « narguer » les victimes, après avoir été relâchés.

De plus, la majorité des répondants ont le sentiment que les gens qui sont actuellement poursuivis par le système judiciaire sont innocents ou sont de petits délinquants, et dont les seules caractéristiques communes sont d'être pauvres et de ne pas connaître des personnes influentes. Cela alimente le sentiment selon lequel la chaîne pénale est un système d'oppression et que la justice est pour les riches. Un policier a évoqué des personnes qui sont déclarées coupables de crimes économiques après avoir détourné des millions de Francs CFA d'argent public. En général, ces gens ne restent pas en prison parce qu'ils sont en mesure d'acheter les juges. Par ailleurs, un jeune homme qui vole un téléphone portable est condamné à trois ans de prison dans des conditions de vie inhumaines.

Ces dynamiques présentent des répercussions significatives sur les communautés qui ont besoin d'être comprises en tenant compte des effets indirects de la corruption. L'impunité générée par la corruption permet à des criminels dangereux de circuler librement et de continuer à menacer la sécurité des personnes. Elle augmente la criminalité, qui érode le tissu social et la cohésion sociale, et favorise au contraire la violence comme cela est expliqué plus bas ; les citoyens sont aussi plus enclins à se rendre justice, au lieu de faire confiance aux tribunaux pour punir les coupables, avec les violences populaires fréquentes qui en résultent

## 9.2 LES OBSTACLES POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Une autre conséquence de la corruption, qui n'a pas été souvent mentionnée dans les entretiens mais qui semble correspondre à la réalité, est que la corruption crée des obstacles pour accéder à la chaîne pénale. En règle générale, la chaîne pénale devrait être gratuite, en tant que service public qui garantit la sécurité et la cohésion sociale. Cependant, les frais associés à la corruption qui sont exigés par les FSI et le système judiciaire découragent les gens d'utiliser les services de la justice.

## 9.3 LA JUSTICE POPULAIRE ET LA VENGEANCE

La corruption et l'impunité qui en résulte créent une méfiance populaire vis-à-vis de la chaîne pénale. La principale conséquence de ce manque de confiance est que les citoyens ne déposent plus de plaintes et préfèrent « *la confier à Dieu* » ou au processus de justice populaire ou privée. Comme l'explique un défenseur public, « *l'impunité pour les infractions de corruption transformera les victimes en bourreaux.* »

La justice populaire est une réponse immédiate et massive à un crime perçu, comme on le voit dans les cas de justice populaire, et paraît d'être très fréquente. Il s'agit pour la population de se faire directement justice en arrêtant l'auteur d'une infraction et en le soumettant à sa colère. Un animateur d'une ONG d'aide juridique a dit qu'il était fréquent que l'on coule du béton dans la gorge des voleurs. Les personnes accusées de sorcellerie peuvent être enterrées vivantes.

La justice privée, d'autre part, est exercée quand un citoyen se venge directement pour trouver un moyen d'obtenir réparation. C'est une conséquence du manque de confiance dans le système judiciaire, qui est générée par l'impunité dont bénéficient ceux qui peuvent acheter la justice. « *Il vaut mieux obtenir justice dans le quartier plutôt que de venir ici [au poste de police ou au tribunal] et être déçu.* » Dans un exemple classique de justice privée, un jeune homme a frappé un enfant d'une autre famille à titre de représailles de l'attaque de son propre frère par un membre de la famille de l'enfant.

La notion de justice privée va au-delà des cas qui pourraient correspondre à un processus de la chaîne pénale. Par exemple, une partie des anciens prisonniers qui ont été interviewés ont exprimé leur intention de se venger de ceux qui les ont placés et maintenus en prison.

## 9.4 L'AUGMENTATION DE L'INÉGALITÉ SOCIALE

La corruption permet aux personnes les plus riches de le devenir encore plus et de maintenir leur pouvoir, alors que les pauvres s'appauvrissent de plus en plus. Ce phénomène a été noté pendant les entretiens avec des membres du gouvernement, des hommes d'affaires et des fonctionnaires de haut niveau de la police et de la justice. Tous les besoins élémentaires – la nourriture, la santé et l'éducation – doivent être monnayés et une grande partie de la population n'est pas en mesure de payer pour les satisfaire. Ces inégalités, qui vont à l'encontre de l'intérêt public, créent de fortes tensions dans un pays où la grande pauvreté est la norme.

Le manque de développement de ce pays, un facteur qui est, pour certains, une conséquence directe de la corruption, contribue à la monétisation de tous les services publics. Le détournement des ressources du gouvernement par la classe politique, l'incompétence des fonc-

tionnaires qui ont obtenu leur poste grâce au favoritisme ou en payant, l'absence de sécurité juridique pour les investisseurs, le manque d'éthique dans les milieux économiques dans lesquels les impôts ne sont pas payés : voilà seulement quelques-uns des obstacles mentionnés qui expliquent le manque de développement de la RCA. « *Si les autorités bouffent les impôts, qui paie la nourriture dans les prisons ?* »

## 9.5 DAVANTAGE DE CORRUPTION

La corruption dans la chaîne pénale produit davantage de corruption. Pas seulement en termes d'échelle mais aussi de types différents de corruption. Le processus des ressources humaines dans la chaîne pénale en donne un exemple utile. Les processus de recrutement et de promotion qui sont fondés sur le favoritisme ou les faveurs sexuelles ont pour conséquence la présence de personnes non qualifiées dans la chaîne pénale, le renforcement de la position de ceux qui sont au pouvoir, et l'exclusion des musulmans et d'autres minorités. En général, les individus favorisés n'ont pas les capacités (le talent, l'éducation, les dispositions personnelles) nécessaire pour remplir leurs fonctions. Lorsqu'ils sont promus, ils s'entourent d'individus qui leur seront dévoués— ce qui conduit à encore plus d'embauches basées sur le favoritisme. Pendant ce temps, tous ces individus qui ne sont pas suffisamment compétents interagissent avec la population et, grâce à l'ignorance des procédures applicables ou des règles, ou bien avec une cupidité consciente, extorquent les citoyens. Dans ce cas, le favoritisme ou les faveurs sexuelles pratiqués dans les ressources humaines conduisent à une extorsion plus importante des citoyens.

---

## 10. COMMENT LA « CORRUPTION » AU SEIN DE LA CHAÎNE PÉNALE IMPACTE-T-ELLE LA LÉGITIMITÉ DES INSTITUTIONS DE LA CHAÎNE PÉNALE ?

Cette recherche porte une attention toute particulière à l'impact de la corruption sur la légitimité des institutions de la chaîne pénale en raison des liens potentiels spécifiques avec l'instabilité et le conflit.<sup>17</sup> Pour notre part, nous affirmons que la police et les tribunaux sont légitimes quand les citoyens pensent qu'ils doivent respecter l'autorité de ces institutions parce qu'ils constatent le pouvoir de ces dernières et considèrent que la façon dont elles l'utilisent est justifiée.

### 10.1 LA LÉGITIMITÉ DE LA CHAÎNE PÉNALE

Les institutions de la chaîne pénale ne seront pas considérées comme légitimes à Bangui tant qu'il sera largement reconnu que la variable qui emporte une décision de justice correspond aux relations –basées en général sur l'appartenance ethnique - et à la richesse. Pour ceux qui ne disposent pas de ces atouts, le respect de l'autorité de ces institutions sera toujours fondé sur la peur.

---

<sup>17</sup> En matière d'édification de l'Etat, on affirme souvent que la corruption sape la légitimité de l'Etat et, dans les cas extrêmes, devient un catalyseur de conflit. Cette approche utilise les institutions de la chaîne pénale comme un intermédiaire avec l'Etat puisque ces instances exercent des fonctions étatiques essentielles. Pour un exemple récent, voir « Lutter contre la corruption dans les états fragiles », La Banque mondiale, décembre 2015. <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/12/15/tackling-corruption-in-fragile-states>.

## 10.2 QUEL EST L'IMPACT DE CORRUPTION SUR LA LÉGITIMITÉ DE LA POLICE ?

**« Dans la police, ils sont tous corrompus. Je n'aime pas la façon dont ils se comportent »**

La légitimité de la police en tant qu'institution est, au mieux, fragile. La corruption a sapé son autorité, en instillant une profonde méfiance vis-à-vis de cette institution. Le respect de son autorité provient de ce qui reste du respect des lois de ce pays et d'une crainte persistante des conséquences de la désobéissance, à savoir la privation de liberté et la menace d'une atteinte à la sécurité physique.

La perception par les citoyens d'une corruption persistante et collective de la police a créé un sentiment profond de méfiance vis-à-vis de la police en tant qu'institution. Ce sentiment, qui est également partagé par certains acteurs de la chaîne pénale,<sup>18</sup> a été très bien résumé par un citoyen : « *Ils sont tous très corrompus, je ne peux pas leur faire confiance. Que vous ayez tort ou raison, vous devez leur donner de l'argent.* » La méfiance n'est pas synonyme d'une situation illégitime mais quand la défiance vis-à-vis de l'institution existe, elle contribue au respect de la loi par la coercition plus que par une acceptation volontaire du droit à agir dont disposent les autorités. La crise de confiance dans la police alimente également un cycle négatif de police médiocre. La population refuse de fournir des informations ou de coopérer quand des crimes sont commis, et prend de plus en plus la justice en main.

Il existe un sentiment profond parmi les citoyens selon lequel il ne faut pas respecter l'autorité de la police lorsque les citoyens savent que la police ne respecte pas la loi ou la manipule.<sup>19</sup> Le fait que très nombreux citoyens croient que tous les policiers sont corrompus, amène à supposer qu'il existe un nombre significatif de cas de non-respect de la loi. Pourtant, les vrais cas de non-respect de la loi semblent plutôt rares. Les citoyens craignent les conséquences d'un refus de satisfaire aux exigences de la police, quel que soit leur degré de légalité. Comme l'a dit un citoyen, « *il est difficile de leur dire non, ils risquent de vous jeter en prison* ». Le sentiment selon lequel la justice est seulement pour les riches accroît la peur de la police, car les tribunaux ne proposent pas un processus équitable. Une fois qu'ils sont pris dans les filets de la chaîne pénale, les citoyens craignent de ne plus pouvoir en sortir. C'est pourquoi, la crainte et l'ignorance sont les composantes majeures du respect des citoyens de l'autorité de la police.

Malgré cela, l'institution de la police ne peut pas être considérée comme purement et simplement illégitime. Les citoyens de Bangui croient encore à l'autorité de la police quand ils agissent conformément à la loi. Les citoyens acceptent le fait que les lois doivent être respectées et que la police est le premier niveau d'interaction des citoyens avec la loi. La question de savoir combien de temps ce lien ténu durera est incertaine. Pour un petit nombre de citoyens, le comportement de la police dépasse déjà tellement les bornes qu'ils ne considèrent plus qu'elle possède une véritable autorité. Comme l'a dit un interviewé « *Non, [ils ne sont pas légitimes] parce qu'ils ne sont pas parfaits, ils ne sont pas en position de donner des ordres quand ils sont pires que ceux qu'ils arrêtent.* »

<sup>18</sup> Avec beaucoup plus d'acteurs du CJS qui proclamaient que «les gens aiment la police». Nous estimons que ces affirmations portaient davantage au bénéfice du au chercheur que le reflet précis de leur point de vue sur la relation police-citoyen.

<sup>19</sup> Dans leurs réponses, les citoyens ont fréquemment mentionné qu'il dépend si un officier de police conforme à la loi ou pas. Compte tenu de l'ignorance générale de la population, on peut raisonnablement supposer que les manipulations effectuées par la police ne sont généralement pas connues des citoyens.

*Peu de différence entre la police et la gendarmerie* : Parmi certains acteurs de la chaîne pénale et certainement dans la gendarmerie, on considère que la gendarmerie est une instance plus fiable que la police. Comme l'a bien résumé un officier, « *Il existe un plus grand respect vis-à-vis de la gendarmerie parce que cette dernière est plus responsable et mieux formée* ». Cependant, dans quelques cas où les citoyens ont comparé les deux institutions, ils ont conclu qu'elles se comportent de la même façon en cas d'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel, malgré la supériorité de la gendarmerie en termes de formation, d'équipements et de salaires.<sup>20</sup>

## 10.3 QUEL EST L'IMPACT DE CORRUPTION SUR LA LÉGITIMITÉ DES TRIBUNAUX ?

Les tribunaux responsables des affaires pénales semblent avoir perdu leur légitimité vis-à-vis des citoyens de Bangui. Le sentiment selon lequel, dans la plupart des cas, la justice n'est à la portée que des riches et de ceux qui ont un réseau génère une telle défiance que les citoyens cherchent à tout prix à éviter les tribunaux. Cela a été très bien résumé par un habitant de Bangui, « *la justice appartient à ceux qui ont de l'argent. Si vous n'en avez pas, inutile d'essayer !* »

Pour ceux qui utilisent les tribunaux, la distorsion du processus est tellement forte que le respect de la loi ne procède pas de la rigueur du processus judiciaire, mais du caractère prédéterminé du résultat (ce dernier ayant été acheté ou obtenu sous la pression). Quant à ceux qui sont mis en cause par la chaîne pénale parce qu'ils ont vraiment commis un crime et qui n'ont pas les moyens d'acheter leur remise en liberté, leur respect des décisions judiciaires vient de l'absence d'alternative et de la peur d'une privation de liberté plus importante. Il n'y a pas de respect proprement dit.

## 11. DES PROGRAMMES POUR RÉDUIRE LA CORRUPTION

Comprendre la façon de laquelle le système de corruption fonctionne dans la chaîne pénale est la première étape dans la formulation de programme de réforme. La deuxième étape est d'identifier les initiatives existantes pour lutter la corruption afin d'éviter les duplications, de cibler les manquements stratégiques et d'identifier les espaces de synergie. Dans la présente section, l'équipe de recherche décrit les trois principaux programmes portant sur l'amélioration de la chaîne pénale ainsi que leurs théories du changement. Elle réfléchit également à l'absence de prise en compte de la lutte contre la corruption dans les interventions des bailleurs de fond.

### 11.1 QUELS PROGRAMMES ANTI-CORRUPTION FONCTIONNENT DANS LA CHAÎNE PÉNALE ?

La communauté internationale ne soutient pas de programmes de développement qui ciblent explicitement la corruption dans la chaîne pénale, et cela même depuis la fin de la

<sup>20</sup> L'analyse a tenté de mettre en évidence les différences de perception de la légitimité entre la police et la gendarmerie, bien que les données collectées soient insuffisantes pour tirer des conclusions solides.

crise récente. Il n'existe également aucun organisme, national ou international, en place dont le mandat spécifique est de lutter contre la corruption. .

Toutefois, d'importants investissements dans la chaîne pénale ont été réalisés par les États-Unis via les Nations Unies (ONU), par l'Union européenne et par la France.<sup>21</sup> Cela comprend trois initiatives à grande échelle : le Programme conjoint de l'ONU d'appui à la lutte contre les violations des droits de l'Homme et à la relance de la justice en Centrafrique, le Programme de Réhabilitation des secteurs de la justice et de la police de l'UE et la mise à disposition d'assistance technique aux ministères du gouvernement par l'État français.

1. *Le Programme conjoint des Nations Unies*, prévu initialement de 2014 à 2017, a récemment été reconduit jusqu'en 2020. Couvrant l'éventail complet de la chaîne pénale, c'est un programme à grande échelle sous la responsabilité conjointe du PNUD et de la MINUSCA. Il comporte cinq volets:

- Police et gendarmerie
- Réforme de la justice
- Prisons (réforme pénitentiaire)
- Violence sexuelle
- Sécurité des communautés

L'objet est de renforcer toutes les parties du système, par la construction d'infrastructures, la fourniture d'équipements et le renforcement des capacités. À ce jour, le programme fonctionne presque exclusivement à Bangui, à quelques très récentes exceptions près (par ex., 90 policiers ont été déployés à Bambari). Financé principalement par le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement (INL) du Département d'État américain, le budget initial pour trois ans était d'environ 14 millions de dollars US.

2. *Le programme de Réhabilitation des secteurs de la justice et de la police (RESEJEP)* a été lancé en 2010 et est financé par le Fonds européen de développement (*FED*). Il s'agit de deux éléments : la justice et les services correctionnels, bien que l'accent soit mis sur le travail de justice. Le volet Justice vise à consolider l'État de droit et à moderniser le système judiciaire par le renforcement des capacités du personnel judiciaire et des institutions connexes, principalement le ministère de la Justice (par ex., amélioration des conditions de travail). Il y a également des projets d'infrastructures, tels que la construction de tribunaux ou la fourniture de matériel informatique et de mobilier. Les programmes se limitent presque exclusivement à Bangui.

3. Le soutien du *Gouvernement français* est axé sur la bonne gouvernance, notamment en matière de maintien de l'État de droit, de la justice et du redéploiement de l'administration de l'État. Le principal outil utilisé est le déploiement d'assistants techniques au sein des ministères concernés à des fins de conseil et d'élaboration de projets à petite échelle. Par exemple, deux personnes sont affectées au ministère de l'intérieur, l'une dans le domaine de l'administration civile, l'autre, un policier, sur les questions d'immigration et de police. La France apporte également son appui à certains projets ciblés dans le renforcement des

---

21 Les programmes anti-corruption et de réforme de la chaîne pénale ont été examinés au niveau des bailleurs présents dans le pays, à savoir les États-Unis, l'Union européenne (spécifiquement le Fonds européen de développement), la France, ainsi que leurs partenaires de l'ONU, à savoir le PNUD et la MINUSCA. Cette focalisation sur les efforts de la communauté internationale plutôt que sur le travail d'instances nationales a été déterminée en fonction de la quantité et l'ampleur de ces actions, ainsi sur la capacité à accéder à l'information et à vérifier les données. En outre, la recherche a cherché à comprendre les connaissances actuelles du personnel, car elles sont les décideurs en ce moment

capacités dans le secteur de la justice, notamment la Cour pénale spéciale pour la RCA et la restructuration de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature.

La lutte contre la corruption n'est pas jamais un objectif affiché de ces programmes. Cependant, selon des personnes travaillant pour ces interventions, quelques-unes des activités mise en œuvre pourraient avoir des effets secondaires sur la lutte contre la corruption. On peut à titre illustratif mentionner : les modules de déontologie dans le nouveau cours de formation de la police ou le soutien de MINUSCA pour le recrutement de 500 nouveaux policiers et gendarmes. La Cour pénale spéciale, qui est en cours d'établissement, a également été citée dans cette perspective. La théorie du changement sous-jacente à la mise en place de la Cour pénale spéciale est son exemplarité pour le reste de la chaîne pénale. Les répondants estiment que, si la Cour pénale spéciale peut fonctionner proprement, cela démontrerait qu'il peut exister une justice impartiale et non-corrompue.

Considérant l'avenir, les acteurs ont également cité plusieurs actions pouvant être considérées, de fait, comme des interventions anti-corruption. Le fait d'intervenir pour le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ou l'intention de créer un Département des affaires intérieures (Internal Affairs office) au sein de la police ont tous deux été fournis à titre exemplatif.

Il y a également quelques d'ONG œuvrant dans le champ de la chaîne pénale mais, là encore, ceux-ci ne s'attaquent pas directement à la corruption. Il s'agit notamment des programmes suivants :

- *ABA ROLI* a mis en place des consultations d'aide juridique dont l'objet est principalement, mais pas exclusivement, de répondre aux violences sexuelles commises dans le cadre du conflit ;
- *Avocats Sans Frontières* mène une étude sur les mécanismes formels et informels employés par les citoyens pour accéder à la justice et pourvoit de l'assistance judiciaire.
- *L'Association des Femmes Juristes* offre également des services de conseil juridique aux citoyens et particulièrement aux femmes vulnérables.

**TRÈS PEU D'ACTIONS ANTI-CORRUPTION MENÉES PAR LE GOUVERNEMENT.** La seule action anti-corruption explicite à l'initiative du gouvernement mentionnée dans le cadre de cette étude était la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance.<sup>22</sup> Bien qu'un certain espoir ait été exprimé concernant le potentiel de la Haute Autorité, la RCA est connue pour mettre en place des structures qui n'ont aucun pouvoir. L'exemple le plus parlant en la matière était le Comité de lutte contre la corruption. Ce comité sous l'autorité du Premier ministre a été établi en 2008 avec pour mandat de trouver des solutions à la corruption. Composé de représentants des ministères et de la société civile, le comité a commencé à travailler mais n'a jamais reçu les ressources logistiques et financières nécessaires à son fonctionnement. Il a tenté de rédiger une loi portant sur l'enrichissement illicite mais, le Premier ministre n'y ayant pas donné suite, le projet de loi n'a pas été présenté au Parlement.

Trois initiatives gouvernementales ont été mentionnées durant les entretiens pour leur importance dans la lutte contre la corruption dans la chaîne pénale, bien que, à l'image des efforts de la communauté internationale, elles n'aient pas été mise en œuvre en tant que

---

<sup>22</sup> La Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance est une nouvelle institution inscrite dans la Constitution. À ce jour, le gouvernement a nommé ses membres mais elle n'est pas encore opérationnelle.

mesures anti-corruption. En premier lieu, dans le cadre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix actuellement en cours avec l'appui de la communauté internationale,<sup>xxx</sup> le gouvernement procède à l'évaluation des ressources humaines dans la police et la gendarmerie. Comme les archives des dossiers des fonctionnaires ont été détruite durant la dernière crise, tous les membres de ces institutions sont passés en revue par un processus d'examen approfondi pour établir une liste exacte du personnel effectif. Il est possible que ce travail puisse contribuer à la lutte contre la corruption par l'élimination des travailleurs fantômes.

Également sous les auspices du Plan National de Paix et de Réconciliation, le gouvernement a l'intention d'instituer des mesures visant à établir un système judiciaire plus indépendant. L'aide juridique financée par l'État, la mise en place d'enquêtes judiciaires et mécanismes de dépôt des plaintes pour les citoyens sont autant d'exemples d'initiatives que la Plan souhaite promouvoir pour rendre le système judiciaire plus crédible et accessible.

Enfin, dans la police, un Conseil de discipline est entré en fonction et se concentre sur l'in-subordination et le trafic d'influence. A ce jour, quatre cas ont été examinés. Là encore, des craintes sont exprimées quant à l'efficacité de tels conseils en RCA, en raison des antécédents de mécanismes semblables imposant des sanctions pour des infractions, mais où les décisions ne sont finalement pas appliquées.

## 11.2 QUE CACHE CE MANQUE D'ATTENTION VIS-À-VIS DE LA CORRUPTION DANS CES PROGRAMMES ?

Plusieurs facteurs interdépendants font que ces programmes de la communauté internationale ne visent pas la corruption. Sur la base des descriptions du terrain, les théories du changement ne s'intéressent pas aux facteurs de la corruption et l'équipe estime que cette omission provient d'une lacune dans les analyses de base. Cela, couplé à une attitude politique de la part des bailleurs qui ne veulent pas s'engager dans un dialogue politique que supposerait une action anti-corruption, semble mis la thématique en dehors du champ d'attention de la communauté internationale.

**LES THÉORIES DU CHANGEMENT POUR LA RÉFORME DE LA CHAÎNE PÉNALE IGNORENT LA CORRUPTION.** Concernant les trois programmes dominants actuels, l'absence d'intervention explicites de lutte contre la corruption semble découler de l'analyse des problèmes et des théories du changement d'origine.<sup>23</sup> Développées, pour certaines, il y a sept ans, les théories du changement repoussent la question de la corruption à un stade ultérieur dans le processus de consolidation de la paix et de reconstruction. La théorie du changement la plus courante prévoit que la chaîne pénale doit d'abord être reconstruite, puis que l'on s'attache à son fonctionnement pour ensuite se concentrer sur la qualité des processus. C'est à ce niveau, en théorie, qu'une action de lutte contre la corruption pourrait être mise en œuvre. La deuxième théorie du changement affirme que si on fournit aux acteurs de la chaîne pénale des outils et des compétences adaptés, ils feront un meilleur travail. Ces théories présentent une faille fondamentale, qui est de ne pas tenir compte du rôle joué par la corruption dans le dysfonctionnement de la chaîne pénale. La section suivante présente un examen plus approfondi de ces théories du changement.

---

<sup>23</sup> Dans ce contexte, les théories du changement sont de grandes stratégies globales qui expliquent comment et pourquoi les changements se produiront

## LES BAILLEURS COMPRENNENT MAL COMMENT LA CORRUPTION DÉNATURE LA CHAÎNE PÉNALE.

A l'été 2017, les bailleurs à Bangui n'ont indiqué aucune intention de prendre en compte la corruption au sein des programmes visant la chaîne pénale. A l'exception de l'évaluation de la vulnérabilité de la Cour Spéciale, qui cite la corruption comme une menace, la corruption dans la chaîne pénale n'est toujours pas à l'ordre du jour de ces bailleurs, pour un certain nombre de raisons. On comprend que la violence et l'instabilité actuelles dans le pays monopolise beaucoup de temps et d'attention. Mais la question de la corruption souffre plus spécifiquement des œillères résultant des théories du changement initiales. Un nombre surprenant d'acteurs internationaux travaillant sur la réforme de la chaîne pénale ont peu de connaissances, voire aucune, sur la façon dont la corruption dénature la chaîne pénale et, plus important encore, sur tous les efforts de réforme.<sup>24</sup>

Ce manque de connaissance peut être partiellement attribué à ce qui a été décrit comme une interaction compliquée entre la communauté des bailleurs et l'élite politique à Bangui, probablement un sous-produit non intentionnel de la vaste expérience locale vis-à-vis de la communauté internationale. Les représentants des bailleurs ont déclaré que leurs homologues nationaux présentaient une image professionnelle et ne mentionnaient pas les problèmes tels que la corruption. Ce commentaire par un responsable important de la communauté internationale résume bien la situation : « *Les élites sont intelligentes ici, elles savent que certaines choses ne doivent pas être mentionnées à la communauté internationale.* »

La dynamique sous-jacente à cette lacune particulière dans les connaissances est exacerbée lorsque les bailleurs s'appuient sur des processus techniques ignorant les enjeux politiques et stratégiques pour établir leurs priorités. Deux des bailleurs interrogés ont fait référence à l'utilisation d'évaluations des besoins, ce qui est parfaitement logique compte tenu des théories du changement. Pour pouvoir reconstruire, il faut savoir ce qui existe. Comme l'a expliqué le représentant d'un bailleur, « *c'est aux bénéficiaires de décider ce qui est bon pour eux et nous sommes là pour aider à répondre à leurs besoins* ». Un autre a expliqué qu'ils utilisaient des évaluations de besoins portant sur le nombre de policiers, le nombre d'unités, l'équipement, etc. pour identifier les besoins dans la police. S'il s'agit là de méthodes raisonnables d'estimation pour les programmes humanitaires et de développement fondamental, ces processus apolitiques, lorsqu'ils sont couplés à une élite politique qui souhaite maintenir le statu quo en matière de trafic d'influence, produit des priorités établies dans l'abstrait, sans vraie perception de ce qui sera nécessaire pour répondre efficacement aux problèmes à résoudre. En outre, l'assistance technique (c.-à-d. la fourniture de véhicules, d'uniformes ou d'ordinateurs) peut renforcer involontairement la dynamique de corruption dans la mesure où elle accroît la capacité de nuisance des acteurs de la chaîne pénale (c'est-à-dire leur capacité à tromper ou à menacer les citoyens).

Le manque de connaissances n'est pas la seule raison pour laquelle la corruption n'est pas à l'ordre du jour des bailleurs. Pour quelques-uns d'entre eux, il s'agit d'une question de priorités. Ils ont reconnu la réalité de la corruption dans la chaîne pénale, mais il y avait tellement d'autres problèmes plus urgents, comme la sécurité, devant être traités d'abord. Cela suggère une séparation artificielle des problèmes, qui distingue la corruption dans la chaîne pénale de la situation sécuritaire. La présente recherche démontre que, si on ne s'attaque pas à la corruption dans la police, la sécurité des citoyens sera toujours menacée et que, si on ne s'attaque pas à la corruption dans les tribunaux, les doléances pouvant catalyser un conflit persisteront.

<sup>24</sup> Il importe de reconnaître que, dans bien des cas durant un entretien, les œillères n'ont pas mis longtemps avant de commencer à s'ouvrir.

**L'ENVIE N'EXISTE PAS DE S'ATTAQUER À LA CORRUPTION DANS LE SYSTÈME PÉNAL.** Le manque de motivation de la communauté internationale vis-à-vis de la question est un autre facteur contribuant au peu d'attention accordé à la corruption dans la chaîne pénale. La majorité des répondants ont proposé des explications très « *realpolitik* ». Selon eux, si un programme tentait de s'attaquer à la corruption, cela déstabiliserait complètement le programme. De l'avis d'un même du personnel local de l'ONU, « *si vous travaillez dans la chaîne pénale et si vous y touchez [à la corruption], cela découragera les gens de renforcer leurs capacités* ». Cela signifie que les gens ne participeront pas aux programmes de renforcement des capacités s'ils craignent d'être interrogés sur la corruption. Compte tenu des théories du changement des programmes actuels visant la justice à Bangui, la position suivante semble logique : fournir les outils et les compétences et le bon travail suivra, ou encore construire d'abord et se soucier ensuite de la fonction. Malheureusement, tout comme les théories du changement sous-jacentes, cette position est erronée.

Ce manque d'intérêt est la cause, voire la conséquence, de la notion que ce n'est pas à la communauté internationale présente à Bangui de s'attaquer à la corruption, mais que ce rôle est plutôt celui de la société civile locale. Une personne a bien résumé ce qui se dit aussi ailleurs : « *En tant que partenaires internationaux, ce n'est pas à nous de lutter contre la corruption. Nous sommes là pour soutenir les gens. Nous pouvons soutenir un effort national. Nous pouvons soutenir les ONG* ».

Il faut reconnaître que cet avis va dans l'intérêt des bailleurs. Viser la lutte contre la corruption nécessite des bailleurs qu'ils entrent dans l'arène difficile des questions de souveraineté, ce qui suppose de la souplesse, des compétences en dialogue politique et être prêt à s'écarter des planification en termes d'exécutions budgétaire. Une approche purement technique d'un problème politique, telle que celle adoptée actuellement, est plus acceptable et moins susceptible de freiner les processus internes des acteurs internationaux.

En outre, attendre à ce que la société civile locale s'attaque à la corruption dans la chaîne pénale est largement en contradiction directe avec les connaissances sur le fonctionnement de la société centrafricaine. Il a été maintes fois démontré que tout le monde connaissait tout le monde en RCA et que la vengeance et la jalousie était monnaie courante. Lorsque ces dynamiques se conjuguent à la volatilité et l'insécurité extrêmes de l'été 2017 en RCA, les acteurs locaux se retrouvent vulnérables face aux dynamiques de pouvoir existantes. Il serait dangereux, et donc très peu probable, pour un organisme local de mener une véritable lutte contre la corruption.

**LES BAILLEURS CRAIGNENT LE COÛT À PAYER S'ILS ÉVOQUENT LA CORRUPTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE RCA.** Lorsqu'on leur demande pourquoi les niveaux de corruption dans le système ne sont pas abordés avec le gouvernement, les bailleurs expliquent qu'ils ne pourraient exercer de pression sur les acteurs politiques qui profitent de ces systèmes illicites parce qu'ils doivent avant tout créer un lien de confiance. Un représentant des bailleurs a expliqué : « *Nous ne pouvons discuter de ce point directement avec eux [le gouvernement]. Nous devons d'abord établir une relation de confiance* ». L'idée qu'une priorité anti-corruption détruirait la relation de confiance entre les bailleurs et le gouvernement était de loin l'explication la plus courante au manque de motivation à s'attaquer au problème.

Sachant que la communauté internationale est présente en RCA depuis plus de vingt ans, cet argument soulève la question suivante : combien de temps faut-il pour construire une relation de confiance ? En outre, comment une relation de confiance est-elle possible si l'un des acteurs abuse de son pouvoir à des fins d'enrichissement personnel sur des aspects essentiels à la relation ?

---

## **12. QU'EST-CE QUI PEUT FONCTIONNER EN TERMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ?**

L'objet initial de cette étude était de proposer un choix de programmes visant à réduire la corruption dans la chaîne pénale, à l'intention de la communauté internationale. S'appuyant sur cette étude, ces options devaient être dérivées d'approches « clé en main » par le recours à des professionnels de différents domaines, tels que la déviance positive, le changement de norme sociale, la négociation et la consolidation de la paix, en plus de spécialistes de la réforme pénale. Le bailleur du projet a mis fin de manière inattendue à ce volet du projet à l'issue de la collecte des données sur le terrain. Par conséquent, ce qui suit représente les résultats de recherche sur le terrain et non les choix de programmes élaborés par un éventail plus large de spécialistes.

### **12.1 Y A-T-IL DES « LUEURS D'ESPOIR » ?**

Lors de la recherche de programmes éventuels pouvant réduire efficacement la corruption, l'une des stratégies consiste à rechercher les « lueurs d'espoir » en rapport avec la lutte contre la corruption. Il s'agit de facteurs qui, dans le contexte, représentent des éléments sur lesquels on peut bâtir ou qui peuvent être étendus pour apporter une contribution positive au système. Dans ce cas, il s'agit d'éléments dans la chaîne pénale à Bangui qui contribuent positivement à la chaîne pénale. Ils sont importants car ils offrent un levier potentiel, où un petit changement peut entraîner une évolution plus large dans le système. En matière de corruption, ce sont souvent des facteurs qui fonctionnent à l'encontre des tendances dominantes ; dans ce cas, il s'agirait d'éléments dans la chaîne pénale qui fonctionnent sans engendrer d'abus de pouvoir ou qui résistent aux tentatives d'abus de pouvoir. Cette étude n'a dégagé aucune tendance solide dans les données suggérant l'existence de quelconques lueurs d'espoir en matière de corruption.

Tout au plus une vague indication que certaines personnes dans le système essaient de travailler avec intégrité. Toutefois, contrairement à deux autres pays étudiés où cette méthodologie a été utilisée, dans lesquels les acteurs de la chaîne pénale faisant preuve d'intégrité ont été cités par beaucoup de gens, cela ne s'est produit qu'une seule fois durant la présente étude.

### **12.2 DES IDÉES DU TERRAIN**

Les gens sur le terrain n'étaient pas optimistes quant à la possibilité d'un changement. La nature systémique du problème, s'étendant bien au-delà de la chaîne pénale, semble insurmontable. A la question de ce qui devrait être fait spécifiquement pour réduire la corruption dans la chaîne pénale, deux notions se dégagent clairement parmi les réponses : un renforce-

ment des sanctions et une volonté politique de s'attaquer à la corruption.

**DES SANCTIONS PLUS SÉVÈRES ET SYSTÉMATIQUES POUR LES ACTES DE CORRUPTION.** Étant donné la population interrogée pour cette étude, il n'est pas surprenant que la solution mentionnée le plus souvent face à la corruption dans la chaîne pénale portait sur la sanction, et plus spécifiquement les poursuites pénales. Les répondants souhaitaient des lois de meilleure qualité et parfois plus sévères, s'appliquant de façon systématique à quiconque se rendrait coupable d'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel.

**LES PLUS HAUTS NIVEAUX DU POUVOIR DOIVENT FAIRE PREUVE D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE METTRE FIN À LA CORRUPTION.** L'avis exprimé est que les dirigeants doivent aborder la question sous deux formes. En premier lieu, ils doivent montrer l'exemple, en montrant aux fonctionnaires comme aux citoyens qu'ils ont changé de comportement. La deuxième tâche du pouvoir est plus directement liée au souhait de plus de sanctions : la volonté politique d'imposer des sanctions à l'encontre de ceux qui abusent de leur pouvoir à des fins d'enrichissement personnel.

Ces réponses sont intéressantes pour deux raisons. Premièrement, il s'agit de réponses anti-corruption classiques découlant d'une approche visant l' « agent principal » pour la lutte contre la corruption et qui trouve ses origines dans les démocraties libérales occidentales. L'approche visant l'agent principal suppose que l'autorité prendra des mesures contre la corruption s'il dispose de suffisamment d'information concernant l'abus de pouvoir et les outils pour y répondre. La faille critique de cette logique est qu'elle présume que l'autorité (c.-à-d. l'agent principal) est une personne de principes, à savoir quelqu'un qui respecte la loi et travaille pour le bien public. Lorsque le chef prend part au système de corruption, aucune de ces approches, à elle seule, n'est un moyen de dissuasion efficace face à la corruption.<sup>xxx</sup> L'approche visant l'agent principal s'avère particulièrement inefficace lorsqu'elle est mise en œuvre dans des États fragiles.<sup>xxxii</sup> Un membre de la communauté internationale qui est à Bangui depuis de nombreuses années et ne travaille pas sur la réforme de la chaîne pénale a reconnu ce point : « *Cela demande un changement de paradigme total. On ne devrait plus utiliser les vieilles recettes, telles que la formation, la sensibilisation ou les sanctions* ».

Deuxièmement, les réponses sont conformes à l'expérience et à l'environnement du groupe qui les a données : les acteurs du secteur pénal. À divers degrés, ce secteur est défini par de strictes hiérarchies et structures de commandement et de contrôle. Bien qu'il soit vrai que ces facteurs contextuels doivent être gardés à l'esprit lorsqu'on réfléchit aux réponses à apporter à la corruption, en eux-mêmes, ils ne conduiront pas au changement.

Trois thèmes supplémentaires se sont dégagés des données figurant dans les réponses à la question sur les mesures à prendre. Ils ont été mentionnés moins souvent que la sanction ou la volonté politique.

- Les ressources humaines doivent s'appuyer sur le mérite. L'avancement professionnel doit reposer sur la qualité du service et ceux qui sont coupables d'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel ne devraient pas être récompensés par des promotions. Le recrutement doit être transparent et ouvert à tous les groupes ethniques et à toutes les communautés.
- La justice doit devenir une institution indépendante du ministère de la Justice et des élites politiques.

- Un code de déontologie doit être élaboré, qui soit compris et respecté par tous les acteurs de la chaîne pénale.

Enfin, aucune discussion sur les réponses possibles à la corruption dans la chaîne pénale dans un contexte fragile ne serait complète si elle n'abordait pas les questions de salaire et d'équipement.

**PAYER LES ACTEURS DE LA CHAÎNE PÉNALE EST NÉCESSAIRE, MAIS CELA NE METTRA PAS FIN À LA CORRUPTION DANS LA CHAÎNE PÉNALE.** Il est clair que ceux qui travaillent dans la chaîne pénale doivent recevoir de façon régulière un paiement suffisant en contrepartie de leur travail pour qu'il y ait la moindre chance de réduire les pots-de-vin et l'extorsion. Il est tout aussi clair que les salaires à eux seuls ne vont pas éradiquer la corruption (un point corroboré par la recherche et les échecs du travail anti-corruption dans de nombreux endroits).<sup>xxxiii</sup> Les acteurs de la chaîne pénale eux-mêmes étaient partagés à nombre égal entre ceux qui estimaient qu'une augmentation des paiements réduirait la prévalence des pots-de-vin et de l'extorsion (sans toutefois les éradiquer) et ceux qui pensaient que de meilleurs salaires n'aurait aucun effet sur la corruption.

**AVOIR UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ PEUT S'AVÉRER UTILE, MAIS CE N'EST VISIBLEMENT PAS UNE SOLUTION ESSENTIELLE.** Dans un petit nombre de cas, la question de l'équipement a été abordée en réponse à ce qui devrait être fait face à la corruption, mais uniquement en rapport

avec la police. En outre, cela a été mentionné plutôt après coup et non pas comme une solution essentielle pour réduire la corruption. En outre, il convient de bien réfléchir à ce que la fourniture de meilleurs équipements n'engendre pas un abus de pouvoir plus efficace.

## Pour l'avenir

**« Les décisions sont déjà prises avant l'audience et quand on est devant le tribunal c'est en fait du théâtre »**

CITATION D'UN RÉPONDANT CLÉ

L'analyse systémique et les conclusions des recherches conduisent à poser la question suivante : comment contribuer à la création d'un système la chaîne pénale basé sur le mérite en RCA qui donne à tous les citoyens un accès égal à la justice ? L'équipe a analysé les programmes actuels de réforme de la chaîne pénale, comme une première étape pour répondre à cette question, afin d'évaluer le degré de réalisme de la théorie du changement—un ensemble d'hypothèses sous-jacentes concernant la façon dont une approche spécifique sera capable de créer et de maintenir un changement positif. Les programmes mis en œuvre selon une théorie du changement irréaliste ne peuvent pas produire de résultats durables. À la suite de cette analyse préliminaire, l'équipe a développé un ensemble de recommandations, en commençant par ce qu'il convient de faire au minimum.

### **POURQUOI LA CORRUPTION FERA ÉCHOUER LES PROGRAMMES ACTUELS DE RÉFORME DE LA CHAÎNE PÉNALE.**

Les programmes actuels de réforme de la chaîne pénale ne mentionnent pas les initiatives anti-corruption – qui ne sont pas seulement importantes pour ceux qui se préoccupent de lutter contre la corruption. Ce travail de recherche montre que le système de corruption est tellement omniprésent et ancré dans la façon dont la justice est rendue qu'aucune réforme n'est possible dans la chaîne pénale sans résoudre le problème de la corruption.

En revenant sur les théories actuelles du changement par rapport à la cartographie des systèmes, il devient clair que ces théories contiennent des hypothèses qui sont erronées dans ce contexte. Or, les théories basées sur des hypothèses erronées sont beaucoup moins fiables et par là même moins susceptibles de conduire à un résultat positif ; cela implique qu'elles vont amoindrir la capacité du programme à réformer le fonctionnement de la chaîne pénale.

La première théorie du changement affirme que la mise à disposition de meilleurs outils et de compétences accrues permettra aux acteurs de la chaîne pénale de mieux travailler. Cette approche réduit les mauvaises performances de la chaîne pénale à deux facteurs simples : des équipements et des compétences insuffisants. La cartographie des systèmes montre que ces facteurs jouent un rôle dans le faible niveau de performance. Cependant, ils ne peuvent pas modifier à eux

#### **Deux théories du changement**

1. S'ils disposent de meilleurs outils et d'une meilleure formation, les acteurs de la chaîne pénale travailleront mieux.
2. Si nous reconstruisons le système et le faisons fonctionner, nous pourrions travailler plus tard sur la qualité.

seuls la dynamique (*D5 : les ressources inadaptées permettent l'existence des exigences de paiement* dans la cartographie des systèmes) dans laquelle on les trouve, sans parler des effets sur les exigences de paiement.

Les exigences de paiement sont alimentées par plusieurs moteurs et catalyseurs beaucoup plus puissants. Des moteurs comme la responsabilité d'aider sa famille et le rôle négatif joué par les autorités qui perpétuent l'impunité ne seront pas sensibles aux compétences et aux outils. De plus, la théorie du changement ne prend pas en compte le rôle joué par les citoyens dans le système, qui est significatif.

La deuxième théorie du changement préconise une approche par étapes : tout d'abord, reconstruire le système et le faire fonctionner, et travailler plus tard sur la qualité. Cette théorie est centrée, dans les deux premières phases, sur la même dynamique (*D5 : les ressources inadaptées permettent l'existence des exigences de paiement* dans la cartographie des systèmes) dans le système de corruption. La reconstruction permet d'apporter à la chaîne pénale de nouvelles infrastructures (des palais de justice) et de nouveaux équipements (des bottes, des véhicules) qui posent des problèmes nécessitant une attention particulière. Toutefois, cette approche est insuffisante car les acteurs principaux sont tous les mêmes qu'avant la crise. Comme l'a dit un responsable, « *Nous réactivons quelque chose, le même système incitatif* ». Cela veut dire que les acteurs de la chaîne pénale apportent leur expérience et leurs pratiques antérieures d'extorsion et de favoritisme dans le nouvel environnement. Par conséquent, cette théorie est confrontée aux mêmes enjeux que la théorie précédente, puisqu'elle agit seulement sur un aspect limité du système, et cet aspect n'est pas assez puissant pour avoir un impact sur le fonctionnement d'ensemble de la chaîne pénale. En d'autres termes, il peut y avoir un nouveau palais de justice avec des voitures de police rutilantes à l'extérieur et des audiences qui battent leur plein, mais si les processus ne sont à la portée que des plus riches et/ou de ceux qui ont des relations, on ne peut pas considérer que le système 'fonctionne' ou, ce qui est encore plus important, qu'il propose un accès à la justice à tous les citoyens.

En théorie, la phase finale qui se concentre sur la qualité (un meilleur accès, un traitement juste et équitable, le recrutement et l'avancement basés sur le mérite, etc.) pourrait amener à examiner d'autres facteurs qui alimentent ou autorisent la corruption. Toutefois, en planifiant l'étude de ces facteurs dans les dernières phases du programme, le problème n'en deviendra que plus insurmontable. Chaque système a une « fonction », et c'est l'une des raisons pour lesquelles les systèmes font preuve d'une résilience remarquable vis-à-vis des chocs externes ou des efforts pour les changer (par exemple avec des programmes de réformes). Les systèmes agissent pour retrouver leur équilibre afin de continuer à atteindre leur « objectif ». Le système de corruption dans la chaîne pénale à Bangui sert des objectifs puissants pour différents acteurs : assurer la survie pour les classes inférieures et les pauvres tout en maintenant de très grandes inégalités et les privilèges des puissants. Si l'on attend que la chaîne pénale se soit relevée et fonctionne à nouveau, le système de corruption tournera à plein régime—et soutiendra ces objectifs clairement négatifs sur le plan social. C'est pourquoi il est si important de prendre en compte *dès maintenant* des facteurs majeurs qui alimentent la corruption et lui permettent d'exister ; le système est encore en pleine transformation et par là même moins résilient et davantage susceptible de changer.

L'équipe de recherche en déduit que les programmes actuels de réforme de la chaîne pénale sont destinés à se compléter les uns les autres. Par conséquent, l'équipe de recherche a

également réfléchi pour savoir si es programmes peuvent affecter un changement significatif sur le plan holistique. Dans cette perspective, nous supposons que tout le travail est bien fait et atteint les objectifs attendus, avec des recrutements de meilleure qualité qui intègrent le système, des ressources accrues, de meilleurs équipements et une meilleure formation pour les personnels existants ; ces différents éléments favorisent une réduction significative de l'ignorance des règles et des procédures. Ces réalisations vont-elles modifier la façon dont la chaîne pénale est vécue par les citoyens à Bangui ? Certainement pas comme on le souhaiterait.

Les nouveaux personnels recrutés continueront d'intégrer un système qui est dominé par des réseaux fondés sur la loyauté. Rien ne permet de supposer que ces réseaux changeront ; par conséquent, on peut raisonnablement supposer qu'ils continueront à exercer leur influence d'au moins deux façons. En premier lieu, la distribution des postes – « arides » ou « juteux » – continuera à être utilisée pour récompenser ceux qui se conforment aux pratiques existantes—ce qui est un moteur fondamental de l'exigence de paiement. En second lieu, le favoritisme imposera le choix de ceux qui seront envoyés dans des formations présentant des avantages (une allocation journalière ou un voyage à l'étranger), accordant ainsi une formation supérieure non pas à ceux qui en ont le plus besoin mais à ceux qui ont le plus de relations.

Une difficulté supplémentaire que soulèvent les efforts actuels est qu'ils vont exacerber sans le vouloir les schémas de corruption existants. L'injection de ressources supplémentaires dans le système génère davantage de biens et de récompenses à distribuer conformément aux règles du système de corruption. Des véhicules et des ordinateurs neufs risquent fort de disparaître des mains de ceux qui ont le pouvoir de s'en emparer. Comme on a pu le constater ailleurs dans le monde, la fourniture d'équipements et de formations supplémentaires peut tout simplement améliorer la capacité des acteurs de la chaîne pénale à menacer/extorquer les citoyens et à manipuler les jugements pour ceux qui peuvent payer. En d'autres termes, si l'on se focalise uniquement sur les aspects matériels d'un système plus large, les biens

plus nombreux permettront à la corruption de fonctionner de façon encore plus efficace et efficiente.

---

## Recommandations

La réflexion sur les résultats de la recherche et l'analyse systémique ont conduit à recommander deux types d'action aux membres de la communauté internationale qui interviennent sur l'espace de la chaîne pénale. La première représente ce que l'équipe considère comme le minimum qui doit être réalisé par les acteurs travaillant sur la réforme de la justice. La seconde va plus loin, compte tenu de sa portée et de son échelle, et présente un potentiel plus important pour un impact réel sur l'accès à la justice pour les citoyens de Bangui. Pour donner véritablement à la chaîne pénale une chance de devenir un système basé sur le mérite et un processus efficace, il faudrait mettre en œuvre les deux recommandations.

**1 INTÉGRER LA DIMENSION DE LA CORRUPTION DANS LES PROGRAMMES :** Conformément au principe « Ne Pas Nuire », les bailleurs et les acteurs de la mise en œuvre sont instamment priés d'analyser les programmes existants pour identifier les moyens d'arrêter d'amplifier la corruption dans la chaîne pénale. Une revue systématique des interactions possibles entre les programmes et la corruption devrait être menée dans cadre d'analyse du domaine de la prise en compte des conflits.<sup>xxxiv</sup>

**2 REDÉFINIR LES PROGRAMMES DE RÉFORME DE LA CHAÎNE PÉNALE AVEC L'APPUI D'UN ENGAGEMENT POLITIQUE :** Pour modifier de façon fondamentale les performances de la chaîne pénale, il convient de développer des théories du changement qui correspondent à la réalité qui alimente les schémas de comportement de corruption. Compte tenu des preuves de ce qui ne fonctionne pas dans la lutte anti-corruption, la pensée créative devra être mise en œuvre à partir d'autres champs de réflexion sur le changement social, pour concevoir des réponses plausibles. Ces programmes devront être probablement multidimensionnels et dépasser le cadre strict du secteur de la chaîne pénale.

Pour être efficaces, ces programmes multifacettes devront bénéficier du soutien stratégique et de l'engagement politique au plus haut des niveaux de la communauté des bailleurs. Il est de plus en plus reconnu que « ...les facteurs politiques sont en général plus importants pour déterminer l'impact sur le développement que le niveau financier de l'aide ou la qualité technique des programmes »<sup>xxxv</sup> Cela n'est jamais aussi vrai que lorsqu'il s'agit de lutter contre la corruption. Pour pouvoir envisager de modifier le système de corruption, les bailleurs qui interviennent sur la réforme de la justice devraient mettre au point une stratégie coordonnée pour atteindre les facteurs de ce phénomène au plus niveau du gouvernement, qui alimente et autorise la corruption.

---

## Conclusion

**« Les faveurs sexuelles sont fréquentes et peuvent intervenir à différents niveaux. »**

HOMME, AVOCAT

L'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel (c.-à-d. la corruption) est, à quelques rares exceptions près, le mode de fonctionnement standard dans la chaîne pénale. L'omniprésence de cette pratique signifie qu'il ne s'agit pas d'un nombre limité de choix isolés, mais bien d'un système. Lorsqu'ils sont pris dans la chaîne pénale, les citoyens utilisent les pots-de vin, les faveurs sexuelles, le favoritisme, les interférences politiques ou toute combinaison de ces moyens pour tenter de se dégager d'un processus dont on se méfie et qui est perçu comme étant prédateur à l'encontre des pauvres. Du point de vue du citoyen moyen, la justice a plus de chance d'être rendue si cela n'implique pas la chaîne pénale et que la justice populaire ou la vengeance peuvent suivre leur cours.

Les acteurs de la chaîne pénale sont tout autant des prédateurs qu'ils sont des proies au sein de ce système. Ils sont amenés à des pratiques corrompues par la difficulté à joindre les deux bouts, la cupidité, l'aspiration à un statut social et les pressions des collègues et de la famille ; le tout étayé par des modèles mentaux et des normes sociales qui font passer les choix corrompus pour des décisions rationnelles. Ils sont également pris dans un réseau complexe d'arrangements s'appuyant sur la loyauté qui dicte l'accès aux perspectives professionnelles, aux affectations et à la promotion. Refuser une demande d'aide, dans ce contexte, ne se fait à la légère. La peur des conséquences professionnelles et personnelles d'un refus d'aider son propre cercle est palpable ; les conséquences peuvent aller de la mise à l'écart professionnelle à la vengeance de la part de sa propre famille.

La corruption systémique qui dénature la chaîne pénale à Bangui n'est pas nouvelle, toutefois la crise récente entre la Séléka et les anti-balaka a eu l'effet de jeter de l'huile sur le feu. L'aggravation de la pauvreté, l'augmentation du nombre de comptes à régler, l'érosion des valeurs communautaires et professionnelles et l'introduction de nouveaux groupes armés ont fait que la corruption s'est métastasée ; transformant toujours plus la chaîne pénale en un mécanisme d'oppression.

Sachant que les programmes actuels de réforme de la chaîne pénale ignorent le rôle joué par la corruption dans la distorsion de la chaîne pénale, les perspectives d'une chaîne pénale efficace s'appuyant sur le mérite dans un avenir proche ne sont pas bonnes. Pire encore, la possible aggravation par des engagements ignorant la corruption, faisant que les millions de dollars d'investissement ne sont pas seulement inefficaces, mais aussi potentiellement un moyen utilisable à des fins répréhensibles.

La communauté internationale travail sur la réforme de la chaîne pénale à Bangui se doit de faire une pause, de réévaluer ses théories du changement et au minimum s'engager à ne pas nuire. Mieux encore, il faudrait un engagement stratégique coordonné des principaux bailleurs en RCA à se jeter dans la mêlée politique : une mesure indispensable pour réduire la corruption. Dans le cadre de cet engagement, un réexamen de la conception des programmes existants, afin qu'ils abordent la corruption en tant que facteur essentiel conduisant à la distorsion de la chaîne pénale, pourrait, collectivement, offrir à ces institutions la possibilité de se reconstruire d'elles-mêmes à l'avenir.

## Annexe A : Méthodologie de l'étude

Cette recherche a fait appel à une méthodologie qualitative en raison de la sensibilité du sujet et des nuances nécessaires pour fournir une analyse des systèmes. L'équipe de collecte des données était constituée de deux membres internationaux et d'un national ayant une expérience du travail en français et en Sango, une connaissance de la chaîne pénale, une expérience de la République centrafricaine et une expertise en recherche qualitative. L'équipe avait le soutien d'un haut responsable de la chaîne pénale à Bangui en tant que conseiller et de deux membres du personnel de CDA.

L'équipe de recherche a travaillé en vertu des principes directeurs suivants :

- Veiller à ce que les conclusions soient fondées sur des données fiables,
- Faire preuve de respect vis-à-vis des différentes voix et perspectives à travers le processus, la mise en contexte et les conclusions de l'équipe,
- Rester sensible à la dynamique des sexes.

L'équipe a démarré le processus de conception de l'étude par un examen approfondi des publications couvrant la corruption, la réforme pénale, le récent conflit et l'état de la chaîne pénale en RCA. En tant que troisième itération d'une méthodologie, cet examen a influencé la façon dont le processus a été adapté au contexte de la RCA.

**COLLECTE DE DONNÉES :** Sur le terrain, les données ont été réunies lors de 115 entretiens (individuels et en petits groupes) et trois groupes de discussion (*focus groups*). Sur les 115 répondants clés : 64 étaient des acteurs de la chaîne pénale, 36 des citoyens et des 15 acteurs de mise en œuvre et des bailleurs de fonds [Tableau 1]. Parmi les répondants clés, 39 femmes et 76 hommes ont été interrogés et 83 se sont déclarés chrétiens, 5 musulmans et 1 animiste. 26 personnes ont choisi de ne pas répondre ou la question ne leur a pas été posée [Tableau 2].

Sur les trois groupes de discussion, l'un réunissait des membres de la police et la gendarmerie (3 participants) et deux des citoyens (8 participants au total). Les citoyens et policiers inclus dans les groupes de discussion ont été choisis au hasard et ne sont pas comptabilisés parmi les répondants clés.

En termes d'échantillonnage, l'équipe a utilisé une méthode par choix raisonné ; c'est une approche courante en recherche qualitative, qui s'utilise pour identifier et sélectionner les répondants disposant de beaucoup d'informations. Dans ce cadre, différentes méthodes ont été employées pour recruter les répondants clés en fonction du type d'informations souhaité :

- Choix raisonné par position : l'équipe a porté son choix sur des personnes en fonction (1) de l'emploi ou la position occupés au sein de la chaîne pénale et/ou (2) de leur expérience particulière offrant une perspective clé sur le système de corruption. Les acteurs de

**Tableau 1 : Catégories de répondants clés**

Acteurs de la chaîne pénale	Citoyens	Acteurs de mise en œuvre/bailleurs de fonds	Total
64	36	15	115

**Tableau 2 : Appartenance religieuse des répondants clés**

Chrétien	Musulman	Animisme	Non connu
83	5	1	26

la chaîne pénale et ceux ou celles qui comprennent comment fonctionne le système de corruption étaient les « personnes clés » pour cette étude. Il s'agissait de :

- Membres du gouvernement/fonctionnaires
- Bailleurs de fonds/acteurs de mise en œuvre
- Fonctionnaires de la chaîne pénale (police, tribunaux, pénitencier)

Pour combler les lacunes de connaissance, l'équipe a également procédé à un échantillonnage boule de neige sur le terrain et fait appel à des intermédiaires de confiance pour accéder aux personnes et obtenir des réponses authentiques.

- Choix raisonné par « expérience moyenne » : l'échantillonnage a visé des personnes représentant l'« expérience moyenne » d'acteurs de la chaîne pénale ou de citoyens susceptibles d'avoir des interactions fréquentes avec la chaîne pénale.
  - Citoyens : il s'agit de personnes ayant eu des interactions avec le secteur de la chaîne pénale au cours des deux dernières années, soit en tant que contrevenants à la loi, soit en tant que victimes d'un crime.
  - Policiers : différents grades et responsabilités mais qui représentent la moyenne pour leur rôle.
  - Anciens détenus

**ANALYSE :** Une session d'analyse participative de trois jours a réuni cinq des six membres de l'équipe pour dégager les thèmes principaux des données collectées. Ces thèmes ont été ensuite systématiquement identifiés parmi les données au moyen du logiciel de codage qualitatif Nvivo. Du temps a également été consacré à identifier comment des facteurs déterminants conduisaient au système de corruption dans son ensemble dans la chaîne pénale et à dresser une cartographie initiale des systèmes de corruption. L'équipe a envisagé de mener un exercice participatif afin d'identifier les facteurs promoteurs et réducteurs de corruption, mais elle a finalement opté contre par crainte que la discussion tourne à la confrontation en raison de la hiérarchie au sein de la chaîne pénale à Bangui.

## LIMITES

Cette étude doit être comprise dans le contexte de ses limites.

- *Données collectées à Bangui seulement en raison de l'incertitude liée à l'insécurité :* Lors de la préparation de la collecte des données, la RCA était le théâtre de flambées de violences toujours plus fréquentes, en particulier dans le nord. Malheureusement, la zone de conflit comprenait la seule autre agglomération importante où la chaîne pénale comportait des infrastructures, la rendant inaccessible. Après consultation auprès de plusieurs institutions sur le terrain, il a été déterminé que la situation dans le nord du pays était trop volatile pour y accéder sans danger. Par conséquent, l'étude s'est concentrée sur Bangui, la capitale.
- *Travailler en trois langues :* Les données ont été recueillies en français, en Sango et en anglais puis ont été traduites. Toute traduction présente un risque de perte de nuance.
- *Implication limitée du secteur pénitentiaire :* L'équipe avait pleine conscience, lors de l'élaboration du projet de recherche, qu'il existe un système de corruption au sein des prisons elles-mêmes, mais elle a estimé qu'explorer ces dynamiques élargirait le champ d'étude

au-delà des ressources disponibles. Le projet s'est donc limité à la seule compréhension des dynamiques de corruption à l'entrée et la sortie des prisons.

- *Il n'a pas été mené d'analyse complète selon le sexe* : En raison de contraintes budgétaires, l'analyse s'est limitée à l'examen des différences de perspective entre les hommes et les femmes ; il n'était pas possible de procéder à une analyse complète selon le sexe. En outre, il y a beaucoup moins de femmes occupant des postes officiels, par conséquent il n'était pas possible de recruter à parts égales.

*Accès difficile à la communauté musulmane* : Tout a été fait pour accéder à la communauté musulmane afin de s'assurer que sa voix soit représentée dans cette analyse. Cela s'est avéré difficile parce qu'il n'y a presque aucun musulman dans la chaîne pénale et qu'obtenir le consentement de citoyens musulmans pour des entretiens s'est révélé très difficile.

## LES AUTEURS

---

**CHEYANNE SCHARBATKE-CHURCH** est le co-directeur du projet Corruption, Justice et Légitimité, géré conjointement par le Fletcher School (Tufts University) et CDA Collaborative Learning Projects. À titre de professeur de pratique, elle enseigne des cours de conception, de suivi et d'évaluation dans des contextes fragiles et touchés par conflit. Elle a occupé des postes avec CDA, SFCG et INCORE. En 2009, Cheyanne a fondé Besa ; une entreprise sociale qui s'est engagée à catalyser des changements importants sur les questions stratégiques dans les endroits qui connaissent le conflit et la violence physique ou structurelle.

**LADISLAS DE COSTER** est un consultant international spécialisé dans la réforme de la justice et la police dans les contextes post-conflit. Au cours des 15 dernières années, il a mené des projets pour Avocats sans frontières, la coopération technique belge (CTB) et le PNUD afin de renforcer la chaîne pénale en RDC, au Burundi et en RCA. En 2017, Ladislav a lancé c-lever.org, une entreprise sociale axée sur les leviers de changement.

**KIELY BARNARD-WEBSTER** est chargée de programme au CDA Collaborative Learning Projects, travaillant sur des approches novatrices pour lutter contre la corruption en RDC. Elle a de l'expérience travailler au Rwanda, Burundi et RDC. Elle contribue à plusieurs projets différents d'efficacité de la consolidation de la paix et de sensibilité aux conflits chez CDA et travaille couramment sur « Stopping as Success » - un effort stimulé par le travail de CDA sur redevabilité et feedback. Elle soutient le bureau de CDA au Myanmar et fait un effort pour appliquer l'analyse de genre tout au long de son travail.

**KESSY MARTINE EKOMO-SOIGNET** est un leader communautaire, praticien de la consolidation de la paix et fondateur de l'URU, une organisation dirigée par des jeunes qui mène des projets visant à accroître l'engagement efficace et le soutien des jeunes dans les efforts locaux de prévention et de réconciliation des conflits en République centrafricaine. Kessy est également consultant indépendant et a travaillé sur des enquêtes de terrain et des analyses de données sur des questions liées aux jeunes, la sécurité et la récupération de la communauté et l'accès à l'information sur le tribunal spécial de la RCA pour la population. Kessy sert également d'expert en consolidation de la paix et de point focal pour l'Organisation britannique Peace Direct en RCA.

**M. ARSÈNE SENDE** Ancien Ministre de la Justice, Garde des sceaux, M. Arsène SENDE est magistrat Hors Hiérarchie et a un parcours complet de la maison justice. Il a occupé les fonctions de poursuite, d'instruction et de jugement à Bangui et en Province. Président du Tribunal de Grande Instance de Bangui puis Conseiller à la Chambre Correctionnelle de la Cour d'appel de Bangui, ensuite Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces cumulativement avec les fonctions d'Inspecteur des Services Judiciaires, Pendant 8 ans, de 2003 à 2011, il a été Président de Chambre à la Cour d'Appel de Bangui, où il a dirigé en cette qualité plusieurs audiences criminelles. De 2014 à 2017, il a été Inspecteur Général des Services Judiciaires. Il est actuellement 1er Conseiller à la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation.

**PETER WOODROW** est directeur exécutif de CDA Collaborative Learning Projects. Avant de devenir directeur exécutif, il était co-directeur du programme de réflexion sur la pratique de la paix chez CDA. Peter est un médiateur, un animateur, un formateur et un consultant. Il est compétent en matière de négociation, de résolution collaborative de problèmes et de conception de systèmes de résolution de conflits. Il a également développé et mis en œuvre des programmes internationaux de consolidation de la paix, de consensus, de résolution de problèmes, de prise de décision et de résolution des conflits interethniques en Asie, en Afrique et en Europe de l'Est.

---

# Endnotes

- i. UNDP. 2016. Rapport mondial sur le développement humain 2016. « Le développement humain pour tous : La République Centrafricaine. » [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/CAF.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/CAF.pdf)
- ii. « Réfléchir et travailler sur le plan politique, communauté de pratiques. » (« Thinking and Working Politically, Community of Practice. ») <https://twpcommunity.org/>
- iii. Jolley, Sandra and Jackie Wolcott. The Hill. Septembre 2017. « La République Centrafricaine ferme les yeux sur la persécution des musulmans » (« Central African Republic turns a blind eye to the persecution of Muslims. ») <http://thehill.com/opinion/international/351211-the-central-african-republic-is-indifferent-but-the-united-states-cant>
- iv. Strack, Christoph. Septembre 2017. "Cardinal Dieudonne Nzapalainga: Religion is misused in Central African Republic conflict." <http://www.dw.com/en/cardinal-dieudonne-nzapalainga-religion-is-misused-in-central-african-republic-conflict/a-40505153>
- v. Belo, Dani and Asha Siad, Micah Sienna. Carleton University. 2017. "Central African Republic Conflict Assessment Report." <http://www4.carleton.ca/cifp/app/serve.php/1542.pdf>
- vi. U.N. News Centre. September 2017. "Fresh violence in Central African Republic leads to more displaced." <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=57531>
- vii. Al Jazeera. September 2017. "U.N. 'botched' sexual abused cases in CAR." <http://www.aljazeera.com/news/2017/09/botched-sexual-abuse-cases-car-170915100642651.html>
- viii. Journal Officiel de la République centrafricaine, Loi N° 10. 001 du 6 janvier 2010 portant sur le code pénal de la République centrafricaine, Art. 363 à 374.
- ix. Rapport de l'ONU de juin 2016 [http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2016\\_565.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2016_565.pdf)
- x. O'Toole, Thomas. 1986. The Central African Republic: The Continent's Hidden Heart. (p. 74)
- xi. Encyclopædia Britannica. Central African Republic. June 2017. <https://www.britannica.com/place/Central-African-Republic/Ethnic-groups>
- xii. Banque mondiale: « Understanding Access to Justice and Conflict Resolution at the Local Level in the Central African Republic », 24 février 2012, 13 <http://documents.worldbank.org/curated/en/970091468192841525/Understanding-access-to-justice-and-conflict-resolution-at-the-local-level-in-the-Central-African-Republic-CAR>
- xiii. Encyclopædia Britannica. Central African Republic. June 2017. <https://www.britannica.com/place/Central-African-Republic/Ethnic-groups>
- xiv. Stephanie M. Burchard : « Identity Politics in the Central African Republic » Africa Watch Vol 3, Institute for Defense Analyses. 20 février 2014, 1-2 <http://www.acordinternational.org/silo/files/recherche-regionale-conflit-tchad-rca-soudan-soudan-du-sud.pdf>
- xv. Acord & CCFD-Terre Solidaire. February 2014. "Des sociétés prises au piège: conflits et enjeux régionaux." (p. 41) <http://www.acordinternational.org/silo/files/recherche-regionale-conflit-tchad-rca-soudan-soudan-du-sud.pdf>
- xvi. Chefs d'État depuis l'indépendance en 1960 : Dacko, Bokassa, Kolingba, Patassé (1993-2003).
- xvii. Acord & CCFD-Terre Solidaire. February 2014. "Des sociétés prises au piège: conflits et enjeux régionaux." (p. 41) <http://www.acordinternational.org/silo/files/recherche-regionale-conflit-tchad-rca-soudan-soudan-du-sud.pdf>
- xviii. HD Centre. "Actualité – Centrafrique : HD projette d'appuyer la RCA dans la résolution des conflits." <https://www.hdcentre.org/activities/central-african-republic/>
- xix. Encyclopædia Britannica. Central African Republic. June 2017. . <https://www.britannica.com/place/Central-African-Republic/Ethnic-groups>
- xx. International Crisis Group. Vircoulon, Thierry and Thibaud Lesueur. March 2013. "Failure Has Many Fathers: The Coup in Central African Republic." <http://blog.crisisgroup.org/africa/central-african-republic/2013/03/27/failure-has-many-fathers-the-coup-in-central-african-republic/>
- xxi. Projet de Constitution. Conseil National de Transition. République Centrafricaine. September 2015. <https://www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2016/06/Projet-de-Constitution-bilingue-Bilingual-Constitution-Project-September-2015.pdf>
- xxii. FDRC est l'acronyme du Front démocratique pour la renaissance centrafricaine. <https://www.cbsnews.com/news/central-african-republic-christian-anti-balaka-militia-seleka-muslim-rebels/>
- xxiii. Al Jazeera. June 2017. "Around 100 killed' in CAR's Bria despite truce deal." <http://www.aljazeera.com/news/2017/06/100-killed-car-bria-truce-deal-170621135739791.html>
- xxiv. MINUSCA. MINUSCA Facts and Figures. <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minusca/facts.shtml>
- xxv. USAID. Central African Republic – Complex Emergency. August 2017. [https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/car\\_ce\\_fs\\_08-03-2017.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/car_ce_fs_08-03-2017.pdf)
- xxvi. European Commission. European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations. "Central African Republic." [http://ec.europa.eu/echo/where/sub-saharan-africa/central-african-republic\\_en](http://ec.europa.eu/echo/where/sub-saharan-africa/central-african-republic_en)
- xxvii. Scharbatke-Church, Cheyanne and Diana Chigas. June 2016. "Taking the Blinders Off. Questioning How Development Assistance is Used to Combat Corruption." <http://cdacollaborative.org/publication/taking-binders-off-questioning-development-assistance-used-combat-corruption/>
- xxviii. Ibid
- xxix. Radio France Internationale. August 2015. "RCA : des gardiens complices de l'évasion de la prison de Ngaragba." <http://www.rfi.fr/afrique/20150815-rca-evasion-prison-bangui-ngaragba-minusca-dix-sept-detenus>
- xxx. Central African Republic. World Bank Group, European Union, United Nations. "The Central African Republic, National Recovery and Peacebuilding Plan: 2017-2021." [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/car\\_main\\_report-a4-english-web.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/car_main_report-a4-english-web.pdf)
- xxxi. Chigas, Diana and Cheyanne Scharbatke-Church. June 2016. "Taking the Blinders Off. Questioning How Development Assistance is Used to Combat Corruption." <http://cdacollaborative.org/publication/taking-binders-off-questioning-development-assistance-used-combat-corruption/>
- xxxii. Johnsen, Jesper, Nils Taxell and Dominik Zaum. U4 Anti-Corruption Resource Centre. October 2012. "Mapping Evidence Gaps in Anti-Corruption: Assessing the state of the operationally relevant evidence on donors' actions and approaches to reducing corruption." <http://www.u4.no/publications/mapping-evidence-gaps-in-anti-corruption-assessing-the-state-of-the-operationally-relevant-evidence-on-donors-actions-and-approaches-to-reducing-corruption/> Also, refer to: DFID. January 2015. "Why corruption matters: understanding causes, effects and how to address them." [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/406346/corruption-evidence-paper-why-corruption-matters.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/406346/corruption-evidence-paper-why-corruption-matters.pdf)
- xxxiii. Foltz, Jeremy and Kweku Opoku-Agyemang. May 2015. "Do Higher Salaries Lower Petty Corruption? A Policy Experiment on West Africa's Highways." [http://cega.berkeley.edu/assets/miscellaneous\\_files/118\\_-\\_Opoku-Agyemang\\_Ghana\\_Police\\_Corruption\\_paper\\_revised\\_v3.pdf](http://cega.berkeley.edu/assets/miscellaneous_files/118_-_Opoku-Agyemang_Ghana_Police_Corruption_paper_revised_v3.pdf)
- xxxiv. Le site internet « Conflict Sensitivity » propose des outils et des ressources <http://www.conflictsensitivity.org/>
- xxxv. Thinking and Working Politically, Community of Practice. <https://twpcommunity.org/>

